

> Liste rouge Oiseaux nicheurs

Espèces menacées en Suisse, état 2010



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV



vogelwarte.ch

> Liste rouge Oiseaux nicheurs

Espèces menacées en Suisse, état 2010

With summary in English

Editeurs:
Office fédéral de l'environnement OFEV, Berne
Station ornithologique suisse, Sempach
2010

Valeur juridique de cette publication

Liste rouge de l'OFEV au sens de l'art. 14, al. 3, de l'ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN; RS 451.1), www.admin.ch/ch/f/rs/45.html.

La présente publication est une aide à l'exécution élaborée par l'OFEV en tant qu'autorité de surveillance. Destinée en premier lieu aux autorités d'exécution, elle concrétise des notions juridiques indéterminées provenant de lois et d'ordonnances et favorise ainsi une application uniforme de la législation. Si les autorités d'exécution en tiennent compte, elles peuvent partir du principe que leurs décisions seront conformes au droit fédéral. D'autres solutions sont aussi licites dans la mesure où elles sont conformes au droit en vigueur. Les aides à l'exécution de l'OFEV (appelées jusqu'à présent aussi directives, instructions, recommandations, manuels, aides pratiques) paraissent dans la collection «L'environnement pratique».

Impressum

Editeurs

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne
Station ornithologique suisse, Sempach

Auteurs

Verena Keller, Anatole Gerber, Hans Schmid, Bernard Volet et Niklaus Zbinden

Accompagnement à l'OFEV

Francis Cordillot, division Gestion des espèces

Référence bibliographique

Keller V., Gerber A., Schmid H., Volet B., Zbinden N. 2010: Liste rouge oiseaux nicheurs. Espèces menacées en Suisse, état 2010. Office fédéral de l'environnement, Berne, et Station ornithologique suisse, Sempach. L'environnement pratique n° 1019. 53 p.

Traduction

Catherine Brunner, Lausanne

Graphisme, mise en page

Ursula Nöthiger-Koch, Uerkheim

Photo de couverture

Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), Peter Keusch

Commande de la version imprimée et téléchargement au format PDF

OFCL, Diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)31 325 50 50, fax +41 (0)31 325 50 58

verkauf.zivil@bbl.admin.ch

Numéro de commande: 810.100.088f, gratuit

www.environnement-suisse.ch/uv-1019-f

Cette publication est également disponible en allemand et italien.

© OFEV / Station ornithologique suisse 2010

> Table des matières

Abstracts	5
Avant-propos	7
Résumé	8
Summary	9
<hr/>	
1 Introduction	10
<hr/>	
2 Recommandations	11
<hr/>	
3 Résultats: classement des espèces	13
3.1 Aperçu	13
3.2 Eteint en Suisse (RE)	16
3.3 Au bord de l'extinction (CR)	17
3.4 En danger (EN)	18
3.5 Vulnérable (VU)	19
3.6 Potentiellement menacé (NT)	20
3.7 Non menacé (LC)	21
<hr/>	
4 Les espèces et leurs catégories de menace	22
<hr/>	
5 Interprétation et discussion de la liste rouge	30
5.1 Comparaison avec la liste rouge précédente	30
5.1.1 Aperçu	30
5.1.2 Espèces ayant connu une modification de leur statut	33
5.2 Discussion	36
<hr/>	
Annexes	38
A1 Les listes rouges de l'UICN	38
A2 Procédé utilisé pour établir la liste rouge des oiseaux nicheurs 2010	45
A3 Remerciements	52
<hr/>	
Bibliographie	53

> Abstracts

The Red List of threatened breeding birds was revised after ten years, following the guidelines of the International Union for Conservation of Nature (IUCN). It replaces the list of threatened breeding birds in Switzerland published in 2001 by Keller et al., which was also established on the basis of the IUCN criteria. Of the 199 species assessed, the percentage considered threatened has remained stable at about 40%. Almost a quarter of the species were reclassified.

Keywords:
Red List,
threatened species,
species conservation,
birds

Die Rote Liste Brutvögel wurde gemäss den Richtlinien der IUCN nach zehn Jahren von der Schweizerischen Vogelwarte Sempach revidiert. Sie ersetzt die 2001 erschienene Liste der gefährdeten Brutvogelarten der Schweiz (Keller et al. 2001), die ebenfalls bereits nach den Kriterien der IUCN erstellt wurde. Der Anteil der gefährdeten Arten am Total der 199 beurteilten Arten ist mit knapp 40% gleich geblieben. Bei knapp einem Viertel der Arten ergaben sich Änderungen der Einstufung.

Stichwörter:
Rote Liste,
gefährdete Arten,
Artenschutz,
Vögel

Conformément aux directives de l'UICN, la Station ornithologique Suisse de Sempach a procédé, après dix ans, à la révision de la liste rouge des oiseaux nicheurs. Cette nouvelle liste des oiseaux nicheurs menacés de Suisse remplace donc celle de Keller et al., publiée en 2001 et également établie sur la base des critères de l'UICN. Sur les 199 espèces évaluées, la part des espèces menacées est restée stable à environ 40%. Le classement de près d'un quart des espèces a été modifié.

Mots-clés:
liste rouge,
espèces menacées,
conservation des espèces,
oiseaux

Conformemente alle direttive dell'UICN, la Stazione ornitologica svizzera di Sempach ha rivisto, dopo dieci anni, la Lista Rossa degli uccelli nidificanti. Questa nuova lista sostituisce la Lista Rossa degli uccelli nidificanti minacciati in Svizzera, pubblicata nel 2001 (Keller et al. 2001) ed elaborata anch'essa secondo i criteri dell'UICN. Su 199 specie valutate, la percentuale delle specie minacciate, con una quota pari al 40 per cento circa, è rimasta invariata. Rispetto alla classificazione precedente, circa un quarto delle specie ha cambiato categoria.

Parole chiave:
Lista Rossa,
specie minacciate,
conservazione delle specie,
uccelli

> Avant-propos

Aujourd'hui, la notion de liste rouge est connue de tous et n'est plus seulement une affaire de spécialistes. Ces listes constituent des signaux d'alarme de l'état de la nature et représentent un des instruments d'évaluation des milieux naturels. C'est à ce titre qu'elles apparaissent dans l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN). Elles permettent aussi de juger de l'efficacité des mesures de protection. Si l'on parvient à réduire le nombre d'espèces figurant sur liste rouge, un grand pas sera fait en direction d'un développement durable.

La présente liste rouge des oiseaux nicheurs remplace celle établie en 2000 et publiée en 2001. La révision a eu lieu après dix ans, conformément aux exigences de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Pour la première fois, on dispose de deux listes rouges successives, établies sur la base des mêmes critères.

La comparaison des deux éditions de la liste montre que la situation des oiseaux nicheurs ne s'est pas améliorée. Elle contient toujours environ 40% des espèces. Le nombre d'espèces potentiellement menacées a augmenté, passant de 12% à 16%. Néanmoins, il faut aussi relever des points positifs: grâce au succès du programme de réintroduction du Gypaète barbu, il a été possible de retirer cet oiseau de la catégorie des espèces éteintes en Suisse. Par contre, deux nouvelles espèces ont du y être rajoutées, la Pie-grièche grise et la Fauvette orphée.

La nouvelle liste rouge montre clairement la nécessité d'agir. Seule une mise en œuvre étendue et coordonnée des mesures prévues ou soutenues par la législation fédérale permettra d'améliorer la situation. L'arrêt de cette évolution négative exige que tous les domaines politiques accordent plus de poids à la biodiversité. En outre, les offices fédéraux et cantonaux concernés doivent fournir des efforts supplémentaires. Voilà les conditions indispensables pour que la prochaine révision de la liste rouge des oiseaux nicheurs s'achève sur un bilan positif.

Willy Geiger
Sous-directeur
Office fédéral de l'environnement (OFEV)

> Résumé

La présente liste rouge 2010 des oiseaux nicheurs menacés et rares de Suisse a été établie conformément aux critères de l'UICN et aux directives d'application pour les listes régionales et nationales. Elle remplace la liste UICN établie en 2000 et publiée l'année suivante, la première pour la Suisse.

Des 199 espèces nicheuses de Suisse (sans les espèces accidentelles), 78 espèces (39 %) figurent sur la liste rouge, tandis que 32 espèces (16 %) sont *potentiellement menacées* (NT). D'après le classement, sept des 78 espèces de la liste rouge sont *éteintes en Suisse* (RE) en tant que nicheuses, neuf sont *au bord de l'extinction* (CR), 21 *en danger* (EN) et 41 *vulnérables* (VU). Les espèces figurant sur la liste rouge se rencontrent dans tous les milieux, mais la part des espèces menacées est nettement plus élevée dans les zones agricoles et les milieux humides que dans la forêt ou les habitats alpins. Ceci montre clairement que les problèmes sont particulièrement aigus pour les espèces des zones agricoles et humides.

Par rapport à 2001, le pourcentage d'espèces figurant sur la liste rouge n'a pas changé, celui des espèces potentiellement menacées a augmenté et environ un quart des espèces a changé de catégorie. Des 42 espèces ayant subi des changements notoires, 24 sont passés dans une classe supérieure et 18 dans une classe inférieure. En tout, dix nouvelles espèces ont fait leur apparition sur la liste rouge, alors que douze en ont été retirées. Toutefois, onze de ces douze espèces sont encore classées comme potentiellement menacées.

En comparant les listes de 2001 et de 2010, on s'aperçoit que la situation ne s'est pas fondamentalement améliorée. L'analyse différenciée montre clairement qu'il faut même parler d'une détérioration. C'est préoccupant, car la plupart des changements positifs touche des espèces dont les effectifs sont encore jugés «clairsemés»; à l'inverse, pour les espèces classées dans une catégorie de menace supérieure, la détérioration est due à une forte diminution des effectifs.

Les listes rouges selon l'UICN évaluent la probabilité d'extinction d'espèces à l'échelle globale ou le risque de disparition de la région étudiée, dans le cas présent, de Suisse. Ces listes ne suffisent toutefois pas à définir des priorités en matière de protection de la nature. Pour évaluer sur quelles espèces porter les efforts les plus conséquents, il faut notamment tenir compte de l'importance des populations considérées au plan international, ainsi que d'autres facteurs, comme l'urgence et la possibilité d'agir.

> Summary

The Red List 2010 of threatened and rare breeding birds in Switzerland was established following IUCN criteria and guidelines for their application at regional or national level. It replaces the list prepared in 2000 and published in 2001, the first IUCN list for Switzerland.

The Red List contains 78 (39%) of the 199 bird species breeding in Switzerland (all species except accidental breeders). An additional 32 species (16%) are classified as Near Threatened (NT). Out of the 78 red listed species, 7 are *Regionally Extinct* (RE), i.e. they no longer breed in Switzerland, 9 are classified as *Critically Endangered* (CR), 21 as *Endangered* (EN) and 41 as *Vulnerable* (VU). Red listed species are found in all habitats, but percentages of threatened species are much higher in farmland and wetland habitats than in woodland and alpine ones. This is a clear indication that the problems birds are facing are particularly acute in agricultural and wetland habitats.

The percentage of species on the Red List has not changed since 2001. The percentage of near-threatened species has increased. Almost a quarter of all species changed category. Out of the 42 species showing a real change of status, 24 moved to a higher threat category, 18 to a lower one. Overall, 10 species are new on the Red List, whereas 12 were removed. However, 11 of these remain in the category *Near Threatened*.

The comparison between the lists published in 2001 and 2010 shows that overall the conservation status of breeding birds has not improved. A detailed analysis reveals clearly that the situation has even deteriorated. This is due to the fact that most positive changes concern species whose populations are still described as “depleted”, whereas species that had to be reclassified in higher threat categories suffered strong declines.

Red Lists according to IUCN criteria evaluate the risk of extinction at global level or of disappearance from the region concerned in the present case, from Switzerland. They should not be used directly to set conservation priorities. The international importance of the national populations in particular, but also other parameters, such as the necessity and urgency to take action, have to be considered to define species of particular conservation concern.

1 > Introduction

Les listes rouges publiées ou reconnues par l'Office fédéral de l'environnement OFEV sont un outil juridique efficace en matière de protection de la nature et du paysage (art. 14, al. 3, de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage; www.admin.ch/ch/f/rs/c451_1.html). On s'y réfère surtout pour désigner des biotopes dignes de protection. Toutefois, lorsqu'il s'agit de fixer des priorités dans le domaine de la protection de l'environnement, il faut encore tenir compte d'autres données.

Depuis 2000, suite à l'introduction des critères et catégories définis par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les listes rouges suisses sont établies sur la base d'un système reconnu sur le plan international. La liste rouge des oiseaux nicheurs, établie en 2000 et publiée en 2001, a été la première liste UICN de Suisse (Keller et al. 2001). Conformément aux recommandations de l'organisation internationale, cette liste a été révisée après dix ans.

Fondamentalement, la démarche est restée la même qu'il y a dix ans. Par contre, pour bien des espèces, les données à disposition pour l'application des critères étaient nettement meilleures. Il s'agissait en particulier des résultats du programme «Monitoring des oiseaux nicheurs répandus», débuté en 1999, complétés par le programme «Monitoring des oiseaux nicheurs en zone humide». Les règles permettant d'adapter les catégories dans la deuxième étape de décision ont été légèrement modifiées, sans que ce changement ait d'effet notable sur le classement. Les détails de la démarche sont décrits en annexe.

2 > Recommandations

Les listes rouges selon l'UICN évaluent la probabilité d'extinction d'espèces à l'échelle globale ou le risque de disparition de la région étudiée, dans le cas présent, de Suisse. Comme le souligne aussi l'UICN (p. ex. Miller et al. 2006), ces listes seules ne sont pas suffisantes pour fixer les priorités dans le domaine de la protection de la nature. Pour déterminer quelles espèces sont spécialement importantes pour la protection de la nature, il faut en particulier tenir compte de l'importance des populations considérées au plan international, mais aussi d'autres facteurs tels que l'urgence et la possibilité d'agir. Suite à la publication de la liste rouge 2001, une démarche a été développée et appliquée pour les oiseaux nicheurs, permettant de déterminer les espèces particulièrement importantes pour la protection de la nature et celles qui ont besoin de mesures spécifiques de conservation (Keller & Bollmann 2001, 2004; Bollmann et al. 2002). Entre-temps, l'OFEV a aussi établi une méthode permettant de déterminer les priorités au niveau national (OFEV, en prép.). Suite à la mise à jour de la liste rouge, les listes d'espèces d'oiseaux particulièrement importantes pour la protection de la nature et celles qui sont prioritaires pour les programmes de conservation ont été donc adaptées (Keller et al. 2010). Ces listes seront aussi intégrées aux listes fédérales.

Priorités au plan national

Lors de l'évaluation de sites ou de projets, nous recommandons de tenir compte non seulement du statut liste rouge, mais aussi des listes d'espèces prioritaires. Ceci est particulièrement important du point de vue des espèces pour lesquelles la Suisse porte une responsabilité internationale à cause de sa contribution importante aux effectifs ou au territoire occupé sur le plan européen.

Lorsqu'ils sont appliqués à de très petites zones géographiques, les critères de l'UICN montrent leurs limites. Au lieu de créer des listes rouges régionales, il est plus judicieux d'établir des listes d'espèces prioritaires cantonales ou régionales qui, en plus du degré de menace et du niveau de priorité à l'échelle nationale, tiennent compte de l'importance de la population d'un canton dans le contexte national. Depuis la parution de la liste rouge en 2001, de telles listes et programmes ont été établis pour les cantons d'Uri (Keller et al. 2005), du Tessin (Scandolara & Lardelli 2006, 2007), de Lucerne (Keller et al. 2007) et du Valais (Posse et al. 2010), ainsi que pour servir de base au plan de gestion de la «Grande Cariçaie» sur la rive sud du lac de Neuchâtel (Keller & Antoniazza 2003).

Priorités au plan cantonal

Entre-temps, plusieurs projets portant sur différentes espèces ont vu le jour dans le cadre du «Programme de conservation des oiseaux en Suisse» dont s'occupent la Station ornithologique suisse et l'Association pour la protection des oiseaux en Suisse ASPO/BirdLife Suisse, avec le soutien de l'OFEV. D'autres espèces font depuis plus longtemps encore l'objet de projets de protection, tandis que la Confédération et les cantons ont également pris nombre d'autres mesures visant à améliorer la situation d'espèces menacées. La révision de la liste rouge permet aussi de contrôler de manière générale l'efficacité des mesures à l'échelle nationale.

Contrôle des résultats

Pour la majorité des espèces nicheuses, les programmes de surveillance des effectifs permettent une évaluation fondée de la situation. Cependant, pour plusieurs espèces menacées, les données sont à peine suffisantes. Il faudrait un monitoring plus complet qui tienne compte, en plus des effectifs nicheurs, de paramètres démographiques comme le succès de la reproduction et le taux de survie, en particulier pour les espèces pour lesquelles les menaces ne sont pas suffisamment connues. Une surveillance intensive est aussi indiquée pour les espèces chassables ou contre lesquelles des mesures de contrôle sont prises. Ceci est valable en particulier pour les espèces figurant sur la liste rouge ou celles potentiellement menacées.

Monitoring

Les menaces pesant sur les espèces de la liste rouge ne sont pas toujours connues. Des études ciblées constitueraient une première mesure de protection. Ce n'est qu'une fois que l'origine des menaces sera connue qu'il sera possible de développer des mesures de protection et de conservation efficaces.

Recherche des causes

3 > Résultats: classement des espèces

3.1 Aperçu

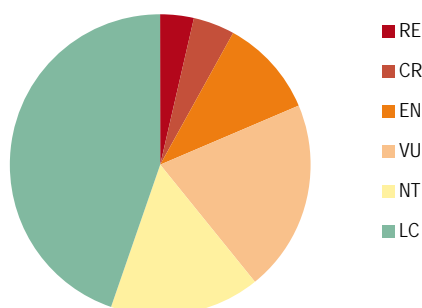
L'évaluation a porté sur 199 des 217 espèces nichant ou ayant niché en Suisse. Nous n'avons pas tenu compte des douze espèces nicheuses accidentelles et des six espèces dont la population nicheuse a pour origine des individus échappés de captivité. Depuis l'élaboration de la liste rouge précédente, quatre espèces sont venues s'y ajouter: le Tadorne de Belon, le Pic à dos blanc et la Lusciniole à moustaches, qui ne sont désormais plus considérées comme accidentelles, ainsi que le Grand Cormoran, qui s'est reproduit en Suisse pour la première fois en 2001 et depuis, niche chaque année dans notre pays.

La liste rouge, qui inclut les catégories RE (*éteint en Suisse*), CR (*au bord de l'extinction*) EN (*en danger*) et VU (*vulnérable*), comprend 78 espèces (39 % des espèces évaluées; tab. 1), alors que 32 autres espèces sont classées comme NT (*potentiellement menacé*), comme le montrent le tableau 1 et la figure 1.

Tab. 1 > Nombre d'espèces par catégorie de menace

Catégorie	Nombre d'espèces	Proportion (%) de la liste rouge	Proportion (%) du total des espèces évaluées
RE Eteint en Suisse	7	9,0	3,5
CR Au bord de l'extinction	9	11,5	4,5
EN En danger	21	26,9	10,6
VU Vulnérable	41	52,6	20,6
Total des espèces de la liste rouge	78	100	39,2
NT Potentiellement menacé	32		16,1
LC Non menacé	89		44,7
Total des espèces évaluées	199		100

Fig. 1 > Répartition des espèces par catégorie de menace



Des 78 espèces de la liste rouge, 29 n'ont jamais été fréquentes en Suisse: leurs effectifs ne comptent souvent que quelques couples nicheurs. Neuf de ces espèces sont classées dans la catégorie EN et 19 dans la catégorie VU. Pour une espèce, classée RE, la Fauvette orphée, la dernière preuve de nidification remonte à plus de 20 ans. Ces espèces n'ont pas la même importance pour la protection de la nature que celles qui étaient autrefois fréquentes et dont les effectifs ont fortement diminué. Elles sont signalées par un astérisque dans les tableaux. Différentes raisons expliquent pourquoi certaines espèces restent rares en Suisse. Souvent, c'est parce que notre pays se situe à la limite de leur aire de distribution, comme par exemple dans le cas du Martinet pâle ou de la Bouscarle de Cetti. Nombre d'espèces de canards qui hivernent chez nous en grand nombre, nichent de temps à autre, mais ne semblent trouver l'habitat qui leur convient pour se reproduire que localement et seulement certaines années. En fait, nous ignorons en général pourquoi une espèce ne niche pas plus fréquemment dans notre pays.

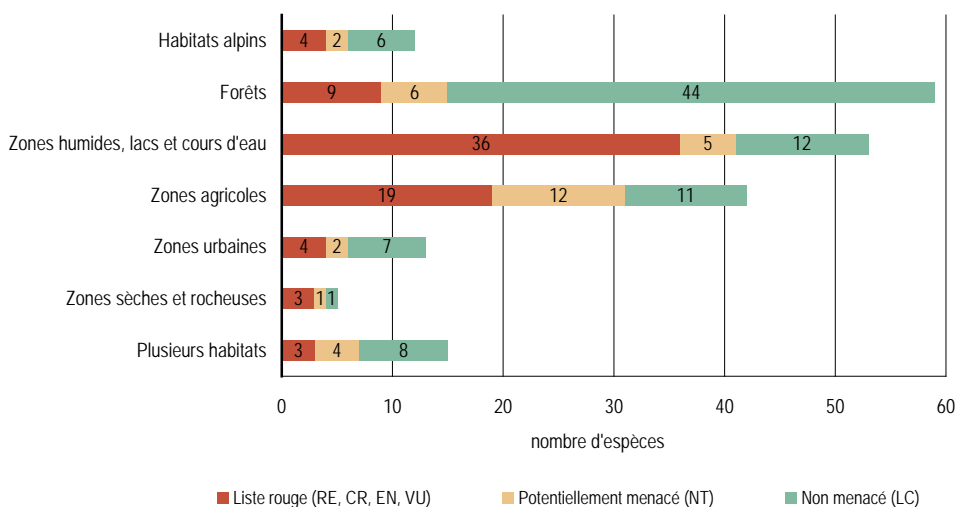
Espèces rares

Tous les types d'habitats abritent des espèces sur liste rouge. Toutefois, avec 68 %, la proportion d'espèces menacées est la plus élevée dans les milieux humides, suivie par les zones agricoles avec 45 % (fig. 2). Par contre, seules 15 % des espèces forestières figurent sur la liste rouge. Ceci indique clairement que les problèmes sont particulièrement aigus pour les oiseaux des zones humides et agricoles. Toutefois, il faut également noter que la proportion des espèces n'ayant jamais été fréquentes en Suisse est particulièrement importante dans les milieux humides (21 des 53 espèces typiques de ces habitats), alors que les espèces des zones agricoles et de forêt figurant sur la liste rouge étaient, à quelques exceptions près, autrefois fréquentes et largement répandues (seules deux des 49 espèces des zones agricoles et deux des 59 espèces forestières n'ont jamais été fréquentes).

Habitats

Fig. 2 > Catégories de menace et habitats

Nombre d'espèces appartenant aux différentes catégories dans les principaux habitats.



Des différences apparaissent aussi liées au comportement migratoire (fig. 3). Tandis que 50% des espèces migratrices au long cours qui hivernent au sud du ra (migrateurs transsahariens) figurent sur la liste rouge, cette proportion est bien plus basse pour les oiseaux sédentaires ou migrateurs à courte distance (qui hivernent en Europe ou dans le bassin méditerranéen): elle n'est en effet que de 34%. Cependant, des différences sensibles apparaissent suivant les habitats. Ainsi, alors que dans les forêts et les zones agricoles, le pourcentage de migrateurs au long cours figurant sur la liste rouge excède à peine celui des oiseaux sédentaires ou migrateurs à courte distance, dans les zones humides, il se monte à plus du double (fig. 4).

Comportement migratoire

Fig. 3 > Catégories de menace et comportement migratoire

Nombre d'espèces appartenant aux différentes catégories pour chaque type de comportement migratoire.

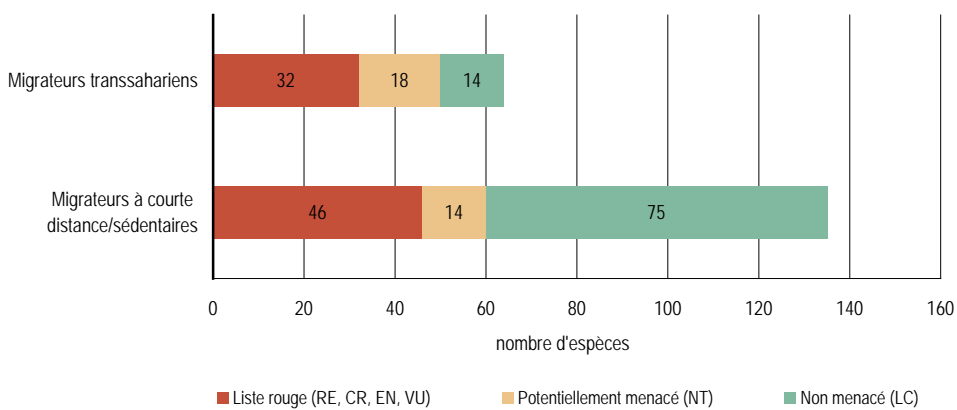
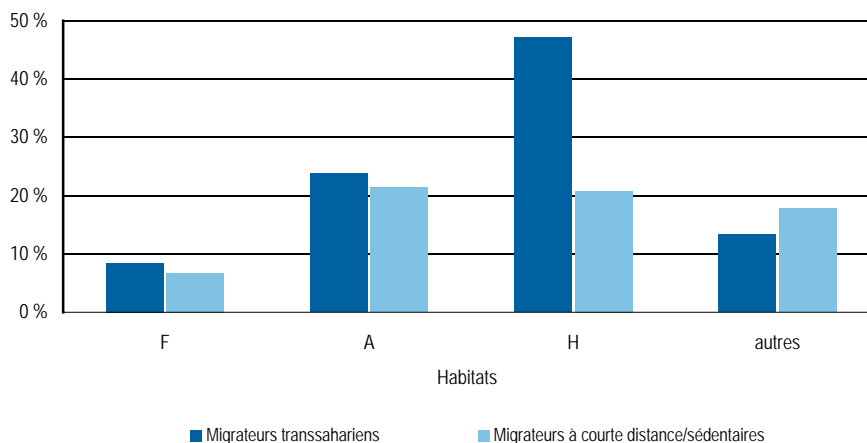


Fig. 4 > Comportement migratoire et habitats

Proportion des espèces de la liste rouge par rapport au total par habitat
 F: forêt (n=59), A: zones agricoles (n=42), H: zones humides, lacs et cours d'eau (n=53),
 autres: tous les autres habitats principaux (n=45)



3.2 Eteint en Suisse (RE)

Sept espèces sont classées dans la catégorie éteint en Suisse. Par rapport à la liste rouge précédente, deux espèces font leur apparition: la Fauvette orphée et la Pie-grièche grise. Le Gypaète barbu, réintroduit dans le cadre d'un programme international, a niché plusieurs fois avec succès en Suisse depuis 2007; il est à présent classé dans la catégorie CR. Toutes les espèces disparues de Suisse sont menacées à l'échelon européen.

La Perdrix rouge était probablement répandue dans le Jura occidental, mais les données sur son aire de distribution historique sont rares. Il n'existe aucune preuve de la présence d'oiseaux sauvages aux 20^e et 21^e siècles.

Le Balbuzard pêcheur était autrefois répandu dans toute l'Europe. Durant le 19^e siècle et au début du 20^e siècle, il a été exterminé dans de larges régions de son aire de distribution en Europe méridionale et centrale. En Suisse, la dernière nidification réussie remonte à 1911. Aujourd'hui, on peut régulièrement l'observer dans notre pays lors des migrations de printemps et d'automne. Depuis 1980, les effectifs du Balbuzard pêcheur se reconstituent en Europe du Nord ainsi que dans les régions septentrionales d'Europe centrale. Certains couples se sont même spontanément réinstallés en Bavière et en France, faisant naître de timides espoirs de le voir recoloniser spontanément la Suisse.

Le Chevalier gambette niche dans les zones marécageuses et les prairies humides. L'assèchement de larges pans du territoire au 19^e siècle a détruit son habitat en Suisse. Sa dernière nidification documentée dans notre pays remonte à 1919. Ses effectifs régressent également plus au Nord. En Suisse, on ne l'observe plus qu'en migration.

La dernière preuve de nidification du Cochevis huppé date de 1976, dans la région bâloise. Depuis qu'il a également délaissé ses sites de nidification de l'autre côté de la frontière, on ne l'observe plus que sporadiquement.

Au 19^e siècle, l'aire de la Pie-grièche à poitrine rose s'étendait du sud-est européen jusqu'à la mer du Nord. Ses effectifs et son aire de distribution ont ensuite fortement diminué. Les raisons de son recul tiennent surtout aux changements climatiques, mais certainement aussi à la raréfaction des grands insectes due à l'intensification des cultures.

La Pie-grièche grise ne peut plus être observée qu'en petit nombre, lors de la migration et comme hôte d'hiver. La dernière preuve de nidification date de 1986. Comme pour la Pie-grièche à poitrine rose, il lui manque les grandes surfaces agricoles cultivées de manière extensive, exemptes de dérangement et qui abritent une importante densité de grands insectes.

Perdrix rouge
Balbuzard pêcheur
Chevalier gambette
Cochevis huppé
Fauvette orphée*
Pie-grièche à poitrine rose
Pie-grièche grise
* jamais fréquent comme nicheur

3.3 Au bord de l'extinction (CR)

La catégorie au bord de l'extinction compte neuf espèces, dont deux, le Vanneau huppé et le Bruant ortolan, y ont été nouvellement reclassées depuis la catégorie inférieure, au vu de la forte détérioration de leur situation.

Les espèces au bord de l'extinction colonisent en premier lieu les milieux humides et les zones agricoles. La perte d'habitat est la raison principale de leur recul dramatique. Seules quelques couples de Courlis cendré et Bécassine des marais nichent encore ici ou là, et ce, même pas toutes les années. Ces espèces vont toutes deux bientôt être rayées de la listes des espèces nicheuses de nos contrées, car il est impossible de compenser assez rapidement la disparition des grandes zones humides. Le Héron pourpré, par contre, voit sa situation évoluer positivement. Après une absence de reproduction entre 1995 et 2001, des nichées ont été constatées presque chaque année à partir de 2002, le maximum de neuf atteint en 2006 restant toutefois une exception.

Le Râle des genêts niche lui aussi dans les zones humides, mais il affectionne également les prairies de fauche. Il n'est plus considéré comme menacé au niveau mondial, car ses effectifs ont augmenté en Europe de l'Est. Ces dernières années, grâce à une immigration accrue en provenance de cette région et aux mesures de protection spécifiques, il est revenu nicher sur quelques sites isolés, principalement dans le Jura et en Basse-Engadine.

Le Vanneau huppé, qui niche aujourd'hui plus fréquemment dans les zones agricoles que dans les milieux humides, a connu un déclin dramatique depuis le milieu des années 80. Des études ont montré que le succès de nidification est très limité. Comme le Vanneau huppé est menacé à l'échelon européen, ses effectifs suisses ne peuvent plus être renforcés par l'immigration à partir de populations voisines.

Tout comme le Vanneau, le Bruant ortolan est à présent classé dans la catégorie au bord de l'extinction. Il n'a plus été observé que sporadiquement sur ses anciens territoires dans le Valais central. En 1998, sa population était encore estimée entre 200 et 250 individus.

Les autres espèces des milieux agricoles appartenant à cette catégorie ne peuvent plus être observées qu'en de rares endroits. Les tentatives de réintroduction de la Perdrix grise dans le Klettgau schaffhousois et dans la Champagne genevoise n'ont, jusqu'à présent, pas connu le succès escompté. Dans le Jura, la dernière population de Pie-grièche à tête rousse ne comptait plus que quatre couples en 2000. Depuis cinq ans, il n'a plus été trouvé d'indices de nidification chaque année.

Perdrix grise
Héron pourpré
Gypaète barbu
Râle des genêts
Vanneau huppé
Bécassine des marais
Courlis cendré
Pie-grièche à tête rousse
Bruant ortolan

3.4

En danger (EN)

Dans cette catégorie, on trouve les espèces dont les effectifs ont massivement diminué, ainsi que celles n'ayant jamais été fréquentes en Suisse et qui figurent sur la liste rouge uniquement à cause du critère des effectifs restreints. Néanmoins, toutes ces espèces sont considérées comme menacées en Europe. Les quatre espèces de canards, Canard chipeau, Sarcelle d'été, Canard souchet et Fuligule milouin appartiennent à cette catégorie. Quant au Monticole bleu, au Gobemouche à collier et au Crave à bec rouge, leurs effectifs ne sont pas si faibles qu'on a pu le croire et ils ne sont donc plus considérés comme «jamais fréquent en Suisse». Néanmoins leur aire de distribution est limitée au versant sud des Alpes ou, pour le Crave, au Valais, ainsi qu'aux régions limitrophes.

Le Grand-duc d'Europe est nouveau dans la catégorie EN. Son effectif est petit et la haute mortalité, entre autres suite à des collisions avec des lignes électriques, est lourde de conséquences pour les population de cette espèce à grande longévité.

Le Petit-duc scops et la Chevêche d'Athéna font aussi leur apparition dans cette catégorie car, suite à une évolution positive de leurs effectifs, ils ne doivent plus être considérés comme au bord de l'extinction. Des plans d'action sont en cours pour les deux espèces. Toutefois, leurs populations sont encore extrêmement petites et fragmentées.

Les territoires du Grand Tétrás sont actuellement très fragmentés. Des études génétiques laissent penser que les effectifs sont un peu supérieurs aux estimations faites dans les années 90, bien qu'ils soient encore faibles. Les mesures sylvicoles prises en faveur du Grand Tétrás et les zones de tranquillités pour le gibier créées portent localement leurs premiers fruits. Quant à l'Engoulevent d'Europe, les mesures de revalorisation des forêts sèches et clairsemées n'ont pas encore amené d'augmentation de ses effectifs.

D'une manière générale, la situation du Chevalier guignette, de la Mouette rieuse et du Blongios nain ne s'est guère améliorée, bien que des mesures de revalorisation donnent ponctuellement des signes positifs. La tendance à l'accroissement des effectifs du Petit Gravelot, observée dans les années 90, s'est aujourd'hui renversée, de sorte que cette espèce entre à présent dans la catégorie en danger.

Canard chipeau*
 Sarcelle d'été*
 Canard souchet*
 Fuligule milouin*
 Grand Tétrás
 Blongios nain
 Bihoreau gris*
 Marouette de Baillon*
 Petit Gravelot
 Chevalier guignette
 Mouette rieuse
 Goéland cendré*
 Petit-duc scops
 Grand-duc d'Europe
 Chevêche d'Athéna
 Engoulevent d'Europe
 Guépier d'Europe*
 Pipit rousseline
 Monticole bleu
 Gobemouche à collier
 Crave à bec rouge
 * jamais fréquent comme nicheur

3.5 Vulnérable (VU)

Parmi les 42 espèces de la catégorie VU, 19 ont toujours été rares en Suisse, alors que la plupart des autres étaient autrefois nombreuses et largement répandues. Plusieurs espèces n'affichent pas des effectifs en baisse, au contraire: elles se sont remises d'un déclin passé, à l'exemple de l'Aigle royal ou de la Cigogne blanche, ou sortent d'une phase d'expansion, comme le Fuligule morillon ou le Harle bièvre. Cependant, leurs nombres demeurant faibles, ces espèces restent vulnérables et doivent donc être inscrites dans la catégorie du même nom. En effet, des influences externes peuvent rapidement entraîner un accroissement de la menace pesant sur elles, à l'instar du Grand-duc d'Europe, encore classé comme vulnérable il y a dix ans, mais qui figure maintenant dans la catégorie en danger.

Le déclin de nombreuses espèces des milieux agricoles s'est poursuivi. Ainsi, le Pipit farlouse et le Tarier des prés se trouvent à présent dans la catégorie VU. C'est une conséquence de l'exploitation nettement plus intensive des prairies, y compris à des altitudes plus élevées, tendance qui se confirme. L'Alouette lulu et le Bruant proyer ont largement disparu des zones agricoles. Ces dix dernières années, la Huppe fasciée a bien répondu aux mesures de conservation mises en œuvre dans les quelques régions où elle est encore présente, si bien qu'elle est aujourd'hui considérée comme vulnérable et non plus en danger. Le réchauffement climatique, qui favorise les espèces plus méditerranéennes, a certainement contribué à renforcer l'effet de ces mesures. A l'inverse, ce phénomène est sans doute aussi partiellement responsable du fort déclin de la Grive litorne, qui lors de la dernière révision figurait encore dans la catégorie non menacé.

L'impact exact des facteurs climatiques sur le déclin des effectifs de Pic cendré reste ouvert. De même, les causes du déclin du Pouillot siffleur et du Pouillot fitis, qui sont à présent classés comme vulnérables, ne sont pas claires.

Dans les milieux humides, outre les nombreuses espèces n'ayant jamais eu d'effectifs importants en Suisse, deux espèces apparaissent nouvellement comme vulnérables: le Grèbe castagneux et le Bruant des roseaux. Ces deux espèces sont largement répandues, mais leurs effectifs sont en déclin. Les mesures d'entretien des zones humides devraient d'avantage prendre en considération le cas du Bruant des roseaux.

Tadorne de Belon*
 Sarcelle d'hiver*
 Fuligule morillon
 Eider à duvet*
 Garrot à oeil d'or*
 Harle huppé*
 Harle bièvre
 Grèbe castagneux
 Grèbe à cou noir*
 Cigogne blanche
 Busard des roseaux*
 Busard cendré*
 Aigle royal
 Marouette ponctuée*
 Marouette poussin*
 Bécasse des bois
 Mouette mélanocéphale*
 Martinet pâle*
 Martin-pêcheur d'Europe
 Huppe fasciée
 Pic cendré
 Pic à dos blanc*
 Alouette lulu
 Hirondelle de rivage
 Pipit farlouse
 Gorgebleue à miroir*
 Tarier des prés
 Merle à plastron
 Grive litorne
 Bouscarle de Cetti*
 Lusciniole à moustaches*
 Hypolais icterine
 Fauvette épervière*
 Pouillot siffleur
 Pouillot fitis
 Panure à moustaches
 Rémiz penduline*
 Choucas des tours
 Roselin cramoisi*
 Bruant des roseaux
 Bruant proyer
 * jamais fréquent comme nicheur

3.6

Potentiellement menacé (NT)

La catégorie potentiellement menacé est très hétérogène. Elle comprend quatre groupes d'espèces.

Le premier groupe rassemble les cas limites: leurs effectifs sont (encore) relativement importants et le rythme de leur régression ne justifie pas un classement en tant qu'espèce menacée. Les principales sources de préoccupation sont les espèces encore largement répandues aujourd'hui, plutôt ubiquistes, mais dont les effectifs reculent dans bien des régions. L'Alouette des champs, le Rougequeue à front blanc et le Coucou gris en font partie, et ils ont été maintenant rejoints par l'Hirondelle de fenêtre, la Fauvette des jardins et la Linotte mélodieuse. Quant au Tarier des prés, au Pouillot fitis et au Pouillot siffleur, qui figuraient encore dans cette catégorie il y a dix ans, leur déclin s'est à tel point accentué, qu'ils figurent désormais dans la catégorie vulnérable.

Le deuxième groupe rassemble les espèces qui ne remplissent pas les critères pour être classées comme menacées uniquement grâce aux mesures de protection spécifiques dont elles bénéficient. Si ces dernières étaient levées, leurs effectifs diminueraient probablement à tel point que ces oiseaux figureraient rapidement dans une catégorie des espèces menacées. Quelques exemples: la Sterne pierregarin, qui ne niche plus que sur des sites artificiels (radeaux, plateformes, îles artificielles), le Faucon crécerelle et l'Effraie des clochers, dont les effectifs diminueraient sans la pose des nichoirs spécialement conçus pour eux. De même, la plupart des Martinets à ventre blanc et Martinets noirs, ainsi que les Hirondelles de fenêtre, nichent dans ou sur des bâtiments. Leurs sites de nidification sont de plus en plus compromis par les rénovations.

Pour plusieurs espèces du troisième groupe, des mesures de conservation ont aussi contribué à ralentir le déclin de leurs effectifs ou à inverser la tendance, de telle sorte qu'ils ne sont plus maintenant considérés comme vulnérables, mais entrent dans la catégorie potentiellement menacé. En font partie le Tarier pâtre et la Fauvette grisette, qui réagissent bien aux mesures de compensation écologique dans les zones agricoles. La situation est similaire pour le Bruant zizi et le Torcol fourmilier s'agissant des changements dans le mode d'exploitation des vignes. Les effectifs de Rousserolle turdoïde et de Locustelle tachetée montrent une tendance plutôt positive. Les populations de toutes ces espèces restent néanmoins encore très petites.

Le quatrième groupe comprend les espèces installées en Suisse depuis moins d'un siècle et qui sont encore en phase d'expansion, mais dont les effectifs restent faibles. C'est le cas de la Nette rousse, qui a atteint ce stade après une forte augmentation de ses effectifs.

Nette rousse
Gélinotte des bois
Lagopède alpin
Tétras lyre
Perdrix bartavelle
Bondrée apivore
Faucon crécerelle
Faucon hobereau
Faucon pèlerin
Sterne pierregarin
Tourterelle des bois
Coucou gris
Effraie des clochers
Hibou moyen-duc
Martinet à ventre blanc
Martinet noir
Torcol fourmilier
Pic mar
Alouette des champs
Hirondelle de fenêtre
Bergeronnette printanière
Rossignol philomèle
Rougequeue à front blanc
Tarier pâtre
Locustelle tachetée
Locustelle luscinoïde
Rousserolle turdoïde
Hypolaïs polyglotte
Fauvette des jardins
Fauvette grisette
Linotte mélodieuse
Bruant zizi

3.7 Non menacé (LC)

La plupart des oiseaux nicheurs non menacés sont largement répandus et leurs effectifs sont importants. Des 89 espèces de cette catégorie, 64 sont des passereaux.

Les espèces non menacées se trouvent dans tous les milieux naturels, quoiqu'elles soient particulièrement nombreuses dans les forêts. De même beaucoup des espèces typiquement alpines ne sont pas non plus considérées comme menacées. C'est avant tout en haute montagne que les habitats ont longtemps été épargnés par les changements. Or, le reclassement du Lagopède alpin de la catégorie non menacé à celle potentiellement menacé, laisse penser que les conditions tendent à se détériorer pour les espèces alpines, en partie à cause des changements climatiques. Il faut bien surveiller l'évolution des oiseaux de montagne, car ils comptent plusieurs espèces pour lesquelles la Suisse porte une importante responsabilité internationale.

Il y a peu d'espèces non menacées parmi les oiseaux aquatiques et palustres. Il s'agit d'espèces aux exigences modestes en termes de végétation riveraine et qui se contentent de faibles surfaces tout en étant par ailleurs moins sensibles que d'autres aux dérangements. Parmi les oiseaux d'eau fréquents et bien répandus se trouve le Grèbe huppé, dont les effectifs montrent toutefois une légère tendance à la baisse.

Deux espèces d'oiseaux d'eau dont les effectifs ont fortement augmenté apparaissent dans la catégorie des espèces non menacées. Il s'agit du Goéland leucophée, dont la population totale se monte à environ 1000 couples et qui niche en de nombreux endroits, et du Grand Cormoran. Ce dernier a niché pour la première fois en Suisse en 2001 et a donc, pour la première fois, été évalué pour la liste rouge. Le Corbeau freux est à présent aussi classé comme non menacé. Son effectif a continué d'augmenter, pour atteindre aujourd'hui 4000 couples. Il semble supporter des interventions ponctuelles dans les colonies, p. ex. un important élagage d'une allée d'arbres, comme l'ont fait ici ou là certaines autorités locales ces dernières années, pour autant que cela reste l'exception et que l'espèce reste protégée de la chasse et d'interventions de particuliers.

On trouve aussi dans la catégorie LC des espèces dont les effectifs diminuent encore légèrement ou qui, après avoir régressé au cours des dernières années, se sont stabilisés à un niveau inférieur. Il s'agit avant tout d'espèces vivant en zone agricole. Le Pipit des arbres a pratiquement disparu du Plateau, mais reste encore très courant en altitude. Les effectifs du Moineau friquet et de la Pie-grièche écorcheur se sont stabilisés. Lors de la révision précédente, le Monticole de roche avait été classé comme vulnérable à cause de la diminution de ses effectifs et de la crainte que son habitat ne se détériore. Ces prévisions ne se sont pas réalisées et il peut maintenant à nouveau être classé comme *non menacé*.

4 > Les espèces et leurs catégories de menace

Légende du tableau 2

Noms	Nom français Nom scientifique * Espèce jamais fréquente en Suisse
Cat.	Catégorie de menace d'après l'UICN (2001)
	RE Eteint en Suisse
	CR Au bord de l'extinction
	EN En danger
	VU Vulnérable
	NT Potentiellement menacé
	LC Non menacé
	(DD Données insuffisantes – catégorie non utilisée)
	(NE Non évalué – catégorie non utilisée)

Critères UICN pour l'évaluation

- A Diminution des effectifs (passée, actuelle ou future)
- B Répartition géographique associée à une fragmentation, des réductions ou des fluctuations
- C Population de petite taille associée à une diminution des effectifs
- D Population ou aire de distribution de très petite taille
- (E Analyse quantitative de la probabilité d'extinction – pas utilisé)

Catégorie NT:

Critères entre parenthèses: cas limite

cd («conservation dependent»):

dépendant de mesures de conservation spécifiques

*, ** Déclassement de une ou de deux catégories en 2^e étape

° Reclassement dans la catégorie directement supérieure

Remarques

Tab. 2 > Les espèces et leurs catégories de menace

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères UICN	Remarques
Anatidés (Anatidae)				
Tadorne de Belon*	<i>Tadorna tadorna</i> (L.)	VU	D**	
Canard chipeau*	<i>Anas strepera</i> L.	EN	D*	
Sarcelle d'hiver*	<i>Anas crecca</i> L.	VU	D**	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> L.	LC		
Sarcelle d'été*	<i>Anas querquedula</i> L.	EN	D*	La modification du statut SPEC 2004 n'entraîne désormais plus qu'un déclassement d'une catégorie
Canard souchet*	<i>Anas clypeata</i> L.	EN	D*	La modification du statut SPEC 2004 n'entraîne désormais plus qu'un déclassement d'une catégorie
Nette rousse	<i>Netta rufina</i> (Pall.)	NT	D1*	Déclassement en 2 ^e étape, car n'est plus une espèce SPEC
Fuligule milouin*	<i>Aythya ferina</i> (L.)	EN	D*	La modification du statut SPEC 2004 n'entraîne désormais plus qu'un déclassement d'une catégorie
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i> (L.)	VU	D1	La modification du statut SPEC 2004 n'entraîne plus de déclassement
Eider à duvet*	<i>Somateria mollissima</i> (L.)	VU	D**	
Garrot à oeil d'or*	<i>Bucephala clangula</i> (L.)	VU	D**	
Harle huppé*	<i>Mergus serrator</i> L.	VU	D**	
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i> L.	VU	D1	
Phasianidés (Phasianidae)				
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i> (L.)	NT	(C1)	
Lagopède alpin	<i>Lagopus muta</i> (Montin)	NT	(A2ac, B1ab)	
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i> L.	NT	(B1)	
Grand Tétras	<i>Tetrao urogallus</i> L.	EN	C1	
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i> (Meisn.)	NT	(B1b(iv), C2b)	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i> (L.)	RE		Dernière preuve de nidification: avant 1900
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i> (L.)	CR	A2ac, B1ab, C2a(ii), D	
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i> (L.)	LC		
Podicipédidés (Podicipedidae)				
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pall.)	VU	C1	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i> (L.)	LC	(C1)*	
Grèbe à cou noir*	<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm	VU	D**	
Phalacrocoracidés (Phalacrocoracidae)				
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (L.)	LC	(D1, D2)*	
Ardéidés (Ardeidae)				
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i> (L.)	EN	D	
Bihoreau gris*	<i>Nycticorax nycticorax</i> (L.)	EN	D*	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> L.	LC		
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i> L.	CR	D	

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères UICN	Remarques
Ciconiidés (Ciconiidae)				
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (L.)	VU	D1	
Accipitridés (Accipitridae)				
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (L.)	NT	D1*	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Bodd.)	LC		
Milan royal	<i>Milvus milvus</i> (L.)	LC		
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i> (L.)	CR	D	Programme de réintroduction avec bon pronostic
Busard des roseaux*	<i>Circus aeruginosus</i> (L.)	VU	D**	
Busard cendré*	<i>Circus pygargus</i> (L.)	VU	D**	
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i> (L.)	LC		
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (L.)	LC		
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (L.)	LC		
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i> (L.)	VU	D1	
Pandionidés (Pandionidae)				
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> (L.)	RE		Dernière preuve de nidification: 1911
Falconidés (Falconidae)				
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> L.	NT	cd	
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i> L.	NT	D1*	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i> Tunst.	NT	D1*	
Rallidés (Rallidae)				
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i> L.	LC		
Marouette ponctuée*	<i>Porzana porzana</i> (L.)	VU	D**	
Marouette poussin*	<i>Porzana parva</i> (Scop.)	VU	D**	
Marouette de Baillon*	<i>Porzana pusilla</i> (Pall.)	EN	D*	
Râle des genêts	<i>Crex crex</i> (L.)	CR	D	
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (L.)	LC		
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i> L.	LC		
Charadriidés (Charadriidae)				
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i> Scop.	EN	D	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i> (L.)	CR	A2a	
Scolopacidés (Scolopacidae)				
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i> (L.)	CR	D	
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i> L.	VU	C1	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i> (L.)	CR	A2ac, B1ab, B2ab, C2a(i), D	
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i> (L.)	RE		Dernière preuve de nidification: 1919
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i> (L.)	EN	A2ac, C1, D	

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères UICN	Remarques
Laridés (Laridae)				
Mouette mélanocéphale*	<i>Larus melanocephalus</i> Temm.	VU	D**	
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i> L.	EN	A2a, C1	
Goéland cendré*	<i>Larus canus</i> L.	EN	D*	
Goéland leucophaée	<i>Larus michahellis</i> Naumann	LC		
Sternidés (Sternidae)				
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i> L.	NT	(D1) cd	Dépend de sites de nidification artificiels
Columbidés (Columbidae)				
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i> L.	LC		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> L.	LC		
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Friv.)	LC		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (L.)	NT	(C1)	
Cuculidés (Cuculidae)				
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> L.	NT	(A2a)	
Tytonidés (Tytonidae)				
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i> (Scop.)	NT	cd	
Strigidés (Strigidae)				
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i> (L.)	EN	D*	
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i> (L.)	EN	D	
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i> (L.)	LC		Nouvelle estimation des effectifs plus élevée, mais pas de réelle modification
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scop.)	EN	D	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> L.	LC		
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i> (L.)	NT	C1*	
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i> (L.)	LC	(C2b)*	
Caprimulgidés (Caprimulgidae)				
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i> L.	EN	D	
Apodidés (Apodidae)				
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i> (L.)	NT	cd	Effectif important uniquement grâce aux programmes de protection
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (L.)	NT	cd	Dépendant de mesures de protection
Martinet pâle*	<i>Apus pallidus</i> (Shelley)	VU	D**	
Alcedinidés (Alcedinidae)				
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (L.)	VU	D1	
Méropidés (Meropidae)				
Guêpier d'Europe*	<i>Merops apiaster</i> L.	EN	D*	

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères UICN	Remarques
Upupidés (Upupidae)				
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i> L.	VU	D1	
Picidés (Picidae)				
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i> L.	NT	cd	
Pic cendré	<i>Picus canus</i> Gmel.	VU	C1	
Pic vert	<i>Picus viridis</i> L.	LC		
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (L.)	LC		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (L.)	LC		
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (L.)	NT	B1ab(iii)	
Pic à dos blanc*	<i>Dendrocopos leucotos</i> (Bechst.)	VU	D**	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i> (L.)	LC		
Pic tridactyle	<i>Picoides tridactylus</i> (L.)	LC		
Alaudidés (Alaudidae)				
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i> (L.)	RE		Dernière preuve de nidification: 1976
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (L.)	VU	D1	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> L.	NT	(A2a)	
Hirundinidés (Hirundinidae)				
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i> (L.)	VU	C1	
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i> (Scop.)	LC		
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> L.	LC		
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (L.)	NT	cd	
Motacillidés (Motacillidae)				
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i> (L.)	EN	D*	Dernière preuve de nidification en 2001; depuis, chanteurs isolés
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i> (L.)	LC		
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (L.)	VU	C1, D1	
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i> (L.)	LC		
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i> L.	NT	D1	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> Tunst.	LC		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> L.	LC		
Cinclidés (Cinclidae)				
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i> (L.)	LC		
Troglodytidés (Troglodytidae)				
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (L.)	LC		
Prunellidés (Prunellidae)				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (L.)	LC		
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i> (Scop.)	LC		

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères UICN	Remarques
Turdidés (Turdidae)				
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (L.)	LC		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> Brehm	NT	(C1a)	Déclin important en Valais, mal documenté
Gorgebleue à miroir*	<i>Luscinia svecica</i> (L.)	VU	D**	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (Gmel.)	LC		
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (L.)	NT	° (cd)	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i> (L.)	VU	A2a	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i> (L.)	NT	(D1) cd	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i> (L.)	LC		
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i> (L.)	LC		
Monticole bleu	<i>Monticola solitarius</i> (L.)	EN	D	
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i> L.	VU	A2a	
Merle noir	<i>Turdus merula</i> L.	LC		
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i> L.	VU	A2a	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> Brehm	LC		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> L.	LC		
Sylviidés (Sylviidae)				
Bouscarle de Cetti*	<i>Cettia cetti</i> (Temm.)	VU	D**	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Bodd.)	NT	D1*	
Locustelle luscinioïde	<i>Locustella luscinioides</i> (Savi)	NT	D1*	
Lusciniole à moustaches*	<i>Acrocephalus melanopogon</i> (Temm.)	VU	D**	
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Herm.)	LC		
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechst.)	LC		
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (L.)	NT	D1*	
Hypolais ictérine	<i>Hippolais icterina</i> (Vieill.)	VU	A2c, B2ab(i), C1, D1	
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieill.)	NT	D1*	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (L.)	LC		
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Bodd.)	NT	(A2a)	
Fauvette épervière*	<i>Sylvia nisoria</i> (Bechst.)	VU	D**	
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i> (L.)	LC		
Fauvette orphée*	<i>Sylvia hortensis</i> (Gmel.)	RE		Dernière preuve de nidification en 1989, une nidification possible en 1990
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Lath.	NT		
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieill.)	LC		
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechst.)	VU	A2a	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieill.)	LC		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (L.)	VU	A2a, C1	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (L.)	LC		
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temm.)	LC		

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères UICN	Remarques
Muscicapidés (Muscicapidae)				
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pall.)	LC		
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i> (Temm.)	EN	D*	
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pall.)	LC		
Timalidés (Timaliidae)				
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i> (L.)	VU	D*	
Aegithalidés (Aegithalidae)				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (L.)	LC		
Paridés (Paridae)				
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i> L.	LC		
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i> Conrad	LC		Déclin à basse altitude
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i> L.	LC		
Mésange noire	<i>Parus ater</i> L.	LC		
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i> L.	LC		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> L.	LC		
Sittidés (Sittidae)				
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> L.	LC		
Tichodromadidés (Tichodromadidae)				
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i> (L.)	LC		
Certhidés (Certhiidae)				
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i> L.	LC		
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> Brehm	LC		
Rémizidés (Remizidae)				
Rémiz penduline*	<i>Remiz pendulinus</i> (L.)	VU	D**	Dernière preuve de nidification: 1999
Orioloidés (Oriolidae)				
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (L.)	LC		
Laniidés (Laniidae)				
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> L.	LC		
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i> Gmel.	RE		Dernière preuve de nidification: 1972
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i> L.	RE		Dernière preuve de nidification: 1986
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i> L.	CR	B1ab, B2ab, C2a(i), D	

Nom français	Nom scientifique	Cat.	Critères UICN	Remarques
Corvidés (Corvidae)				
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (L.)	LC		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (L.)	LC		
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i> (L.)	LC		
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhonorax graculus</i> (L.)	LC		
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhonorax pyrrhonorax</i> (L.)	EN	D	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> L.	VU	C1	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> L.	LC		
Corneille noire/mantelée	<i>Corvus corone</i> L.	LC		
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i> L.	LC		
Sturnidés (Sturnidae)				
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> L.	LC		
Passéridés (Passeridae)				
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (L.)	LC		
Moineau cisalpin	<i>Passer hispaniolensis italiae</i> (Vieill.)	LC		
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i> (L.)	LC		
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i> (L.)	LC		
Fringillidés (Fringillidae)				
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> L.	LC		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (L.)	LC		
Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i> (Pall.)	LC		
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (L.)	LC		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (L.)	LC		
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (L.)	LC		
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i> (L.)	NT	°	
Sizerin cabaret	<i>Carduelis cabaret</i> (L.)	LC		
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i> L.	LC		
Roselin cramoisi*	<i>Carpodacus erythrinus</i> (Pall.)	VU	D**	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (L.)	LC		
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (L.)	LC		
Emberizidés (Emberizidae)				
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> L.	LC		
Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i> L.	NT	B2ac(iv)*	
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i> L.	LC		
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i> L.	CR	B1ab, C1, D	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (L.)	VU	C1	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i> L.	VU	C1, D1	

5 > Interprétation et discussion de la liste rouge

5.1 Comparaison avec la liste rouge précédente

Pour la première fois, il est possible de comparer deux listes des oiseaux nicheurs menacés de Suisse, établies selon les critères de l'UICN. La démarche pour la Suisse a été définie il y a dix ans, lors de l'élaboration de la liste publiée en 2001. Elle a été utilisée à nouveau pour la liste rouge 2010. Les petites adaptations effectuées ont modifié le classement d'une seule espèce, le Gobemouche à collier. Lors de l'interprétation, il faut en outre noter que, en dix ans, les bases d'évaluation se sont nettement améliorées.

5.1.1 Aperçu

Le tableau 3 donne une comparaison des deux listes. La liste 2010 comprend quatre espèces de plus, lesquelles ont commencé à nicher après 2000 ou ne sont plus sporadiques. Trois de ces espèces, le Tadorne de Belon, le Pic à dos blanc et la Lusciniole à moustaches figurent sur la liste rouge, car leurs effectifs sont faibles. La quatrième, le Grand Cormoran, est déjà tellement fréquente depuis sa première nidification en 2001, qu'elle entre dans la catégorie non menacé. Il n'a pas semblé utile d'indiquer séparément pour 2010 les pourcentages par catégorie calculés sur la base des espèces communes aux deux listes, soit 195, car ces valeurs ne varient que très peu par rapport aux proportions calculées sur les 199 espèces évaluées en 2010.

Tab. 3 > Comparaison des listes rouges 2001 et 2010

Catégorie	2001		2010	
	nombre d'espèces	% du total des espèces évaluées	Nombre d'espèces	% du total des espèces évaluées
RE	6	3,1 %	7	3,5 %
CR	9	4,6 %	9	4,5 %
EN	18	9,2 %	21	10,6 %
VU	44	22,6 %	41 (dont 3 nouvelles)	20,6 %
NT	24	12,3 %	32	16,1 %
LC	94	48,2 %	89 (dont 1 nouvelle)	44,7 %
Total des espèces évaluées	195	100 %	199	100 %
Espèces sur la liste rouge (RE, CR, EN, VU)	77	39,5 %	78	39,2 %
Espèces menacées et potentiellement menacées (liste rouge plus NT)	101	51,8 %	110	55,3 %

Le pourcentage d'espèces figurant sur la liste rouge n'a pas changé par rapport à 2001. Celui des espèces potentiellement menacées a légèrement augmenté, et donc aussi le total agrégé «Espèces sur la liste rouge plus catégorie NT».

Environ un quart des espèces, 44 en tout, changent de catégorie par rapport à 2001. Pour deux espèces, ce changement de catégorie n'est pas dû à une vraie modification de leur statut: les effectifs de la Chevêchette d'Europe (qui a passé de NT à LC), une espèce discrète, ont été réévalués sur la base de connaissances plus approfondies, alors que l'on admet qu'ils ont en réalité à peine changé depuis le dernier recensement dans les années 90; pour le Gobemouche à collier (qui de VU a passé à EN), le changement de catégorie vient du fait qu'il n'est plus considéré comme «espèce jamais fréquente en Suisse» (voir annexe). On n'a pas tenu compte de ces deux espèces dans les comparaisons qui suivent.

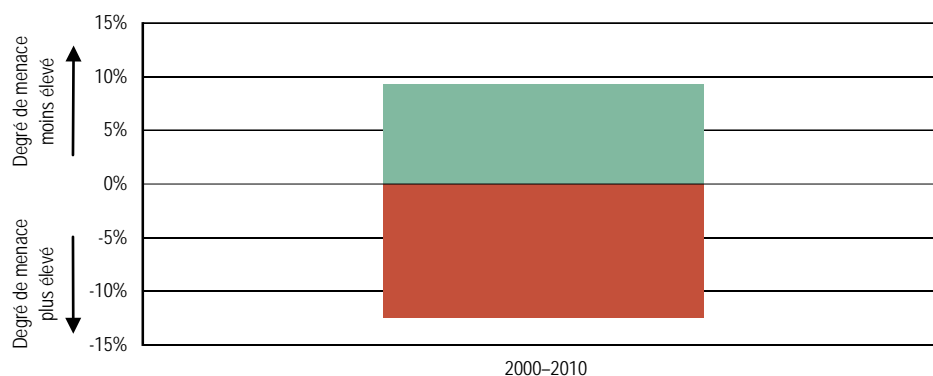
Pour les 42 espèces ayant connu une vraie modification, 24 sont passées dans une catégorie supérieure, 18 dans une catégorie inférieure (tab. 4). En tout, dix espèces ont fait leur apparition sur la liste rouge et douze en ont été retirées. De celles-ci, onze sont encore considérées comme NT, seule une espèce a réussi à passer de VU à LC. Il en va autrement des espèces apparaissant pour la première fois sur la liste rouge: cinq espèces passent directement de LC à VU et six de NT à VU.

Tab. 4 > Synthèse des changements de catégorie intervenus entre 2001 et 2010

	Nombre d'espèces	
Passage dans une catégorie supérieure		
De non menacé (LC) à potentiellement menacé (NT)	6	
De non menacé (LC) à une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE)	4	
De potentiellement menacé (NT) à une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE)	6	
Passé dans une catégorie supérieure au sein de la liste rouge	8	
Nombre total d'espèces		24
Dont nouvelles sur la liste rouge		10
Passage dans une catégorie inférieure		
De potentiellement menacé (NT) à non menacé LC	2	
De la liste rouge à non menacé (LC)	1	
De la liste rouge à potentiellement menacé (NT)	11	
Passé dans une catégorie inférieure au sein de la liste rouge	4	
Nombre total d'espèces		18
Dont sorties de la liste rouge		12

Sans la Chevêchette d'Europe ni le Gobemouche à collier

L'Index liste rouge (RLI), développé par l'UICN (Butchart et al. 2007, Bubb et al. 2009), permet de synthétiser la tendance générale. Il se calcule sur la base du nombre total d'espèces dans chaque catégorie et des changements de catégorie intervenus pour les espèces qui ont été évaluées dans les deux éditions de la liste, pondéré par le niveau de la catégorie. Le RLI montre une tendance générale légèrement négative (de 0,763 à 0,752, sur une échelle de 0 – toutes les espèces sont classées LC, à 1 – toutes les espèces sont éteintes) ainsi que la part d'espèces placées dans une catégorie supérieure ou inférieure (fig. 5).

Fig. 5 > Pourcentage cumulé des espèces dont la catégorie a été modifiée

Base: 193 espèces communes aux deux listes (la Chevêchette d'Europe et le Gobemouche à collier n'ont pas été pris en compte)

5.1.2 Espèces ayant connu une modification de leur statut

Lorsqu'on observe de plus près les espèces qui ont changé de catégorie, on constate des différences quant aux raisons de ces changements (tab. 5). Pour 18 des 24 espèces passées dans une catégorie supérieure, le changement est dû à une diminution des effectifs. C'est particulièrement frappant pour les espèces qui étaient encore classées comme non menacées il y a dix ans. Pour le Grèbe castagneux et le Bruant des roseaux, la raison en est sans doute une dégradation des conditions dans les milieux humides, pour le Merle à plastron et la Grive litorne, il se peut que les changements climatiques jouent un rôle. Les effectifs de Pipit farlouse, Tarier des prés, Pouillot siffleur et Pouillot fitis étaient déjà en déclin il y a dix ans. Les effectifs de Lagopède alpin, Fauvette des jardins et Linotte mélodieuse sont nettement en diminution depuis le tournant du siècle. Quant aux cinq autres espèces, leur changement de statut est dû à une variété de causes. Dans le cas des Fuligules milouin et morillon, c'est la situation européenne qui s'est modifiée. Quant à la Fauvette orphée et la Pie-grièche grise, si elles ne figuraient pas encore dans la catégorie RE de la liste précédente, c'est parce que en 2001 leur dernière nidification ne datait pas encore de 20 ans.

Les espèces reclassées dans une catégorie inférieure peuvent être réparties en trois groupes. Le premier comprend les espèces dont les effectifs sont clairement en augmentation. Le deuxième, les espèces dont les effectifs sont toujours très faibles, mais diminuent moins rapidement ou montrent une tendance légèrement positive. Pour le troisième groupe – il ne comprend que le Faucon pèlerin – le déclassement est dû à l'amélioration de sa situation en Europe. Le premier groupe comprend cinq espèces. La Nette rousse, le Goéland leucophaé et le Corbeau freux n'ont colonisé la Suisse qu'au 20^e siècle et sont encore en phase d'expansion. La Bergeronnette printanière et la Locustelle tachetée ont toujours eu des effectifs assez limités en Suisse; après un léger recul avant le tournant du siècle, leurs effectifs se développent à nouveau positivement. Au plan national, la population du Rossignol philomèle se développait très positivement, mais dans certaines régions comme dans la Vallée du Rhône valaisanne, il a perdu une bonne partie de ses sites de nidification. Le deuxième groupe comprend treize espèces. Certaines ont déjà disparu depuis longtemps de plusieurs régions, mais ne déclinent plus dans le reste de leur aire de distribution; la tendance générale n'est donc plus négative. Des exemples en sont le Monticole de roche qu'on ne trouve plus à basse altitude en Valais, ainsi que la Gélinoite des bois et le Torcol fourmilier qui ont pratiquement disparu du Plateau. Des projets de conservation sont en cours pour plusieurs de ces espèces, entraînant localement une amélioration. Pour le Gypaète barbu, le Petit-duc scops, la Chevêche d'Athéna et la Huppe fasciée, ils ont amené un changement de catégorie au sein de la liste rouge: leurs effectifs restent encore faibles et leur aire de distribution limitée. Même pour des espèces comme le Pic mar, la Fauvette grisette et le Bruant zizi, qui sont passés dans la catégorie NT, les effectifs et l'aire de distribution restent nettement plus petits qu'autrefois.

Parmi les espèces classées dans une catégorie inférieure, il n'y a qu'une minorité, c'est-à-dire cinq des 18 espèces, pour qui la situation s'est vraiment nettement améliorée (fig. 6). Parmi les 24 espèces passées dans une catégorie supérieure, 19 présentent effectivement un déclin.

Tab. 5 > Espèces qui ont changé de catégorie par rapport à 2001

Nom français	Nom scientifique	LR 2001	LR 2010	Raison du changement de catégorie
Passage dans une catégorie supérieure: de LC à NT				
Lagopède alpin	<i>Lagopus muta</i>	LC	NT	Dégradation / diminution des effectifs
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	LC	NT	Dégradation / diminution des effectifs
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	NT	Dégradation / diminution des effectifs
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	LC	NT	Dégradation / diminution des effectifs
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	LC	NT	Dégradation / diminution des effectifs
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	LC	NT	Dégradation / diminution des effectifs
Passage dans une catégorie supérieure: de LC à une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE)				
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	LC	VU	Dégradation / diminution des effectifs
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	LC	VU	Dégradation / diminution des effectifs
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	LC	VU	Dégradation / diminution des effectifs
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	LC	VU	Dégradation / diminution des effectifs
Passage dans une catégorie supérieure: de NT à une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE)				
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	NT	VU	Modification de la situation européenne
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	NT	VU	Dégradation / diminution des effectifs
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	NT	VU	Dégradation / diminution des effectifs
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	NT	VU	Dégradation / diminution des effectifs
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	NT	VU	Dégradation / diminution des effectifs
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	VU	Dégradation / diminution des effectifs
Passage dans une catégorie supérieure au sein de la liste rouge				
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	VU	EN	Modification de la situation européenne
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	VU	EN	Modification de la situation européenne
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	VU	EN	Dégradation / diminution des effectifs
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	EN	CR	Dégradation / diminution des effectifs
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	VU	EN	Dégradation / diminution des effectifs
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>	EN	RE	Le délai de 20 ans depuis la dernière preuve de nidification été atteint
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	CR	RE	Le délai de 20 ans depuis la dernière preuve de nidification a été atteint
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	VU	CR	Dégradation / diminution des effectifs
Passage dans une catégorie inférieure: de NT à LC				
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	NT	LC	Espèce en expansion
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	NT	LC	Espèce en expansion
Passage dans une catégorie inférieure: d'une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE) à LC				
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	VU	LC	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée

Nom français	Nom scientifique	LR 2001	LR 2010	Raison du changement de catégorie
--------------	------------------	---------	---------	-----------------------------------

Passage dans une catégorie inférieure: d'une catégorie de la liste rouge (VU, EN, CR, RE) à NT

Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	EN	NT	Espèce en expansion
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	VU	NT	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	VU	NT	Modification due à la situation européenne
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	VU	NT	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	VU	NT	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	VU	NT	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	VU	NT	Amélioration / augmentation des effectifs
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	VU	NT	Amélioration / augmentation des effectifs
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	VU	NT	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	VU	NT	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	VU	NT	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée

Passage dans une catégorie inférieure au sein de la liste rouge

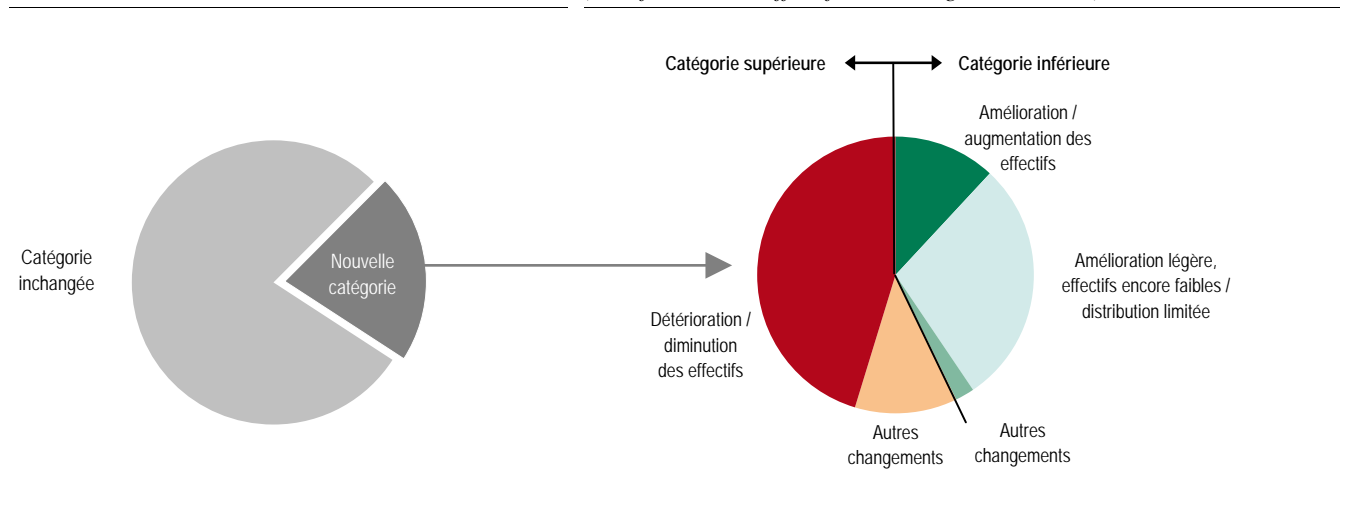
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	RE	CR	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	CR	EN	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	CR	EN	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	EN	VU	Auparavant en déclin, effectifs encore faibles, distribution limitée

Pas de réel changement

Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	NT	LC	Nouvelle estimation des effectifs plus élevée, mais pas de véritable changement
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	VU	EN	N'est plus considéré comme «jamais fréquent en Suisse»

Fig. 6 > Changements de catégorie

Part des espèces classées dans une nouvelle catégorie. Raisons du changement de catégorie (modification des effectifs ou du degré de menace).



5.2

Discussion

Les données à disposition pour établir la liste rouge 2010 étaient notablement meilleures qu'il y a dix ans. Alors que le classement 2001 se basait essentiellement sur les données des deux Atlas des oiseaux nicheurs, en particulier pour les espèces les plus fréquentes, on dispose aujourd'hui des données quantitatives des programmes de surveillance des effectifs. En particulier, les résultats du projet «Monitoring des oiseaux nicheurs répandus», débuté en 1999, ont facilité l'application des critères. La nouvelle nature des données a parfois amené à l'application de critères différents. Il n'en est toutefois pas résulté de changement de catégorie.

Méthode

Les critères de l'UICN accordent beaucoup de poids à la taille des populations. Par conséquent, dans un petit pays comme la Suisse, les espèces rares entrent presque automatiquement sur la liste rouge. Nous avons tenu compte de cette situation dans la présente liste en marquant spécialement les espèces dont les effectifs suisses ont toujours été restreints, p. ex. parce que la Suisse se trouve à la limite de leur aire de distribution.

Espèces rares

A l'opposé, les critères de l'UICN ne tiennent que peu compte d'une diminution lente des effectifs, tant que la population reste encore importante. Ceci se justifie du point de vue du «risque d'extinction», puisqu'une population importante n'est en grand danger que lorsque son effectif décline rapidement. On admet donc une certaine dynamique de la composition et de la taille des populations, pour autant qu'il n'y ait pas de mise en danger aiguë. Toutefois, des espèces fréquentes, comme l'Alouette des champs, mais dont l'effectif décline et qui disparaît même de certaines régions, ne sont alors pas reconnues comme menacées. Pourtant, ce sont souvent ces espèces-là qui servent de signal d'alarme, indiquant que leur habitat se dégrade. Il ne faut pas attendre qu'une espèce soit sur la liste rouge pour prendre des mesures, car c'est justement le rôle de la protection de la nature d'éviter que ces espèces ne fassent leur apparition sur cette liste. Afin d'identifier à temps où il est nécessaire d'agir, il faut sans tarder rechercher les causes du déclin pour toutes les espèces dont les effectifs sont en recul. En général, les mesures pour protéger ou favoriser une espèce ont plus de chance de succès si elles sont prises précocement, plutôt que d'attendre de voir l'espèce figurer sur la liste rouge. C'est pourquoi ce ne sont pas nécessairement les espèces les plus menacées qui sont prioritaires dans les programmes de conservation.

Diminution lente des effectifs

Lorsque la diminution ralentit ou que la tendance devient positive, les critères de l'UICN entraînent rapidement un classement dans une catégorie inférieure. Ce faisant, on ignore souvent le fait que la plupart de ces espèces ont connu auparavant un recul important. Lorsque ce déclin date de plusieurs dizaines d'années, une espèce peut même, selon les critères, entrer dans la catégorie non menacé. Cela se justifie du point de vue du risque d'extinction, mais ne signifie pas que cette espèce n'est plus importante pour la protection de la nature ou que l'on considère sa situation comme correspondant à son véritable potentiel. Les mesures de protection ou les programmes de conservation doivent être poursuivis aussi longtemps que les buts fixés pour cette espèce ne sont pas atteints. Toutefois, de tels buts n'ont pas encore été fixés en Suisse au plan national, contrairement à l'Allemagne par exemple (Stickroth et al. 2004).

Effectifs clairsemés

La liste rouge se borne à évaluer le risque qu'une espèce disparaisse de Suisse en tant que nicheuse. Le risque d'extinction seul ne suffit pas à déterminer quelles espèces sont particulièrement importantes pour la protection de l'environnement. La responsabilité d'un pays pour la conservation de la population d'une espèce au niveau global ou supra-régional est tout aussi importante. C'est pourquoi la Station ornithologique Suisse et l'Association pour la protection des oiseaux en Suisse ASPO/BirdLife Suisse ont développé une démarche permettant de déterminer quelles espèces sont particulièrement importantes pour la protection de la nature en Suisse (Keller & Bollmann 2001), en complément à la liste rouge 2001. A son tour, cette liste a servi de base pour identifier les espèces nécessitant un programme de conservation spécifique (Bollmann et al. 2002). Ces démarches et listes ont fait leurs preuves dans la pratique. Les listes ont également été révisées en 2010, en tenant compte de la liste rouge actuelle (Keller et al. 2010). De son côté, l'Office fédéral de l'environnement OFEV est en train de publier ses propres listes d'espèces prioritaires établies sur la base de critères similaires (OFEV, en prép.). Les oiseaux sont intégrés à ces listes.

Définition des priorités

Avec l'élaboration des listes d'espèces prioritaires, les listes rouges prennent une autre valeur. Elles sont importantes comme instrument objectif permettant une surveillance ponctuelle de la situation de menace et pour le suivi des mesures en faveur de la biodiversité. Par contre, la comparaison des différentes listes rouges doit être faite de manière différenciée. Ainsi, une première analyse des listes de 2001 et 2010 indique que la situation des oiseaux nicheurs ne s'est pas fondamentalement améliorée, le pourcentage d'espèces menacées étant resté pratiquement le même. Un examen différencié, par contre, montre qu'on doit même parler d'une dégradation, car la plupart des changements positifs ont touché des espèces dont les effectifs sont considérés comme «clair-semés», à l'inverse des espèces passées dans une classe supérieure, pour lesquelles la dégradation est due à un fort déclin d'effectifs importants.

Evaluation générale

> Annexes

A1 Les listes rouges de l'UICN

A1-1 Principes

Depuis 1963, l'UICN établit des listes rouges des espèces d'animaux et de plantes menacées au plan international. Les critères, dont la formulation était plutôt subjective, ont été remplacés en 1994 par un nouveau système, plus objectif. La révision des catégories de la liste rouge avait pour but de créer un système pouvant être utilisé de manière cohérente par différentes personnes, ainsi que d'améliorer, au moyen de directives claires, l'objectivité du classement. Par là, on voulait aussi améliorer la comparaison entre les différentes listes rouges.

Les listes rouges peuvent être utilisées pour tous les niveaux taxonomiques. En général, on classe les espèces en ne tenant compte toutefois que de leur aire de distribution naturelle. Les populations dont l'origine sont des individus échappés de captivité, ne sont pas prises en compte. Par principe, on classe toutes les espèces, mais les espèces non menacées (LC, Least Concern) ne figurent souvent pas sur la liste. Le classement est basé sur des critères quantitatifs. Si des données quantitatives manquent, on peut aussi s'appuyer sur l'avis d'experts.

Les critères de classement des espèces sont basés sur une combinaison de facteurs, qui déterminent la probabilité d'extinction. En premier lieu, il s'agit de la taille de la population et de la fluctuation de ses effectifs. Plus la population est petite et plus la diminution des effectifs est rapide, plus le degré de menace est élevé. D'autres facteurs, comme la taille de l'aire de distribution, la structure de la population sur le territoire (forte fragmentation ou isolation géographique des individus, concentration sur un petit nombre de territoires), ou la taille et la qualité de l'habitat, influencent la probabilité qu'une espèce s'éteigne ou qu'elle disparaisse d'un territoire déterminé. Les paramètres les plus importants pour le classement sont donc la taille de la population et sa variation numérique dans un temps déterminé, la taille et les modifications de l'aire de distribution, ainsi que la structure spatiale de la population.

Sur la base de ces critères, la liste rouge globale a été établie en 1996 pour environ 15000 espèces animales (Baillie & Groombridge 1996). A la suite des expériences faites avec ce classement, les critères ont été légèrement révisés (IUCN 2001). La liste suisse s'appuie sur cette version.

Les critères de l'UICN ont été établis dans le but d'identifier les espèces menacées à l'échelle mondiale. On ne peut pas les appliquer sur un plan national ou régional sans les adapter, puisqu'un pays n'abrite, en général, qu'une partie de la population mondiale d'une espèce. L'UICN a donc développé des directives concernant l'application de ces critères pour les listes rouges nationales ou régionales (UICN 2003).

A1-2 Catégories de menace

La description des catégories de menace et des critères correspond à la traduction encore provisoire par l’UICN de l’original en anglais. Pour la version intégrale et les explications concernant les concepts utilisés, vous pouvez consulter le texte original anglais (IUCN 2001) ou le site Internet de l’UICN:

www.iucnredlist.org/technical-documents/categories-and-criteria/2001-categories-criteria (état au 19 août 2010).

EX (Extinct): éteint

Un taxon est dit *éteint* lorsqu’il ne fait aucun doute que le dernier individu qui le représente est mort. Un taxon est présumé *éteint* lorsque des études exhaustives menées dans son habitat connu et/ou présumé, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l’ensemble de son aire de distribution historique n’ont pas permis de noter la présence d’un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

EW (Extinct in the Wild): éteint à l’état sauvage**RE (Regionally Extinct): éteint au niveau régional, resp. éteint en Suisse**

Un taxon est dit *éteint à l’état sauvage* lorsqu’il ne survit qu’en culture, en captivité ou dans le cadre d’une population (ou de populations) naturalisée(s), nettement en dehors de son ancienne aire de distribution. Un taxon est présumé *éteint à l’état sauvage* lorsque des études exhaustives menées dans son habitat connu et/ou présumé, à des périodes appropriées (rythme diurne, saisonnier, annuel), et dans l’ensemble de son aire de distribution historique n’ont pas permis de noter la présence d’un seul individu. Les études doivent être faites sur une durée adaptée au cycle et aux formes biologiques du taxon.

Cette catégorie est remplacée par RE dans les listes nationales ou régionales: un taxon est dit *éteint au niveau régional* ou *éteint en Suisse*, lorsqu’il ne fait aucun doute que le dernier individu adulte a disparu du pays ou de la région concernée.

CR (Critically Endangered): au bord de l’extinction

Un taxon est dit *au bord de l’extinction* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu’il remplit l’un des critères A à E correspondant à la catégorie *au bord de l’extinction* et, en conséquence, qu’il est confronté à un risque extrêmement élevé d’extinction à l’état sauvage.

EN (Endangered): en danger

Un taxon est dit *en danger* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu’il remplit l’un des critères A à E correspondant à la catégorie *en danger* et, en conséquence, qu’il est confronté à un risque très élevé d’extinction à l’état sauvage.

VU (Vulnerable): vulnérable

Un taxon est dit *vulnérable* lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu’il remplit l’un des critères A à E correspondant à la catégorie *vulnérable* et, en conséquence, qu’il est confronté à un risque élevé d’extinction à l’état sauvage.

NT (Near Threatened): potentiellement menacé

Un taxon est dit *potentiellement menacé* lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories CR, EN ou VU mais qu'il est près de remplir les critères correspondant aux catégories du groupe «menacé» ou qu'il remplira probablement dans un proche avenir. (Dans cette catégorie entrent aussi des taxons pour lesquels on a pris des mesures de protection spécifiques au taxon ou à l'habitat, et qui, si les mesures de protection étaient levées, tomberaient en l'espace de cinq ans dans une catégorie du groupe «menacé».).

LC (Least Concern): non menacé

Un taxon est dit *non menacé* lorsqu'il a été évalué d'après les critères et ne remplit pas les critères des catégories CR, EN, VU ou NT. Dans cette catégorie sont inclus les taxons largement répandus et abondants.

DD (Data Deficient): données insuffisantes

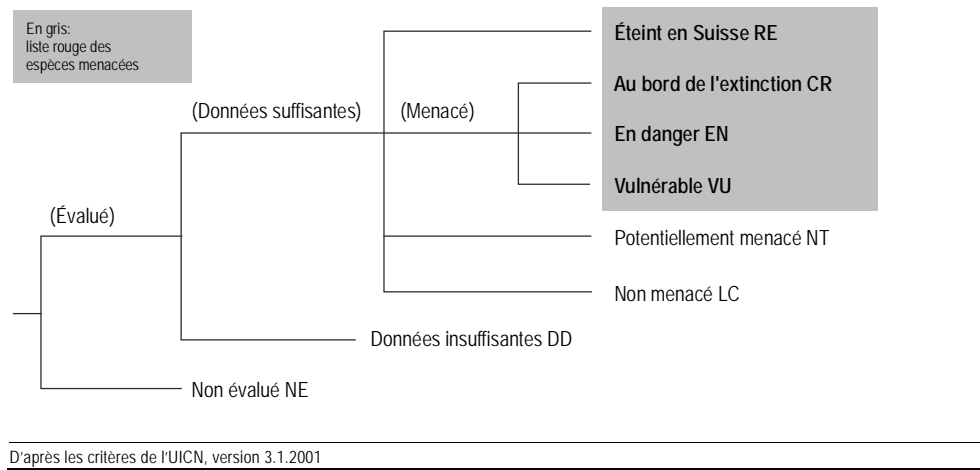
Un taxon entre dans la catégorie *données insuffisantes* lorsqu'on ne dispose pas d'assez de données pour évaluer directement ou indirectement le risque d'extinction en fonction de sa distribution et/ou de l'état de sa population. Un taxon inscrit dans cette catégorie peut avoir fait l'objet d'études approfondies et sa biologie peut être bien connue, sans que l'on dispose pour autant de données pertinentes sur l'abondance et/ou la distribution. Il ne s'agit donc pas d'une catégorie du groupe «menacé». L'inscription d'un taxon dans cette catégorie indique qu'il est nécessaire de rassembler davantage de données et n'exclut pas la possibilité de démontrer, grâce à de futures recherches, que le taxon aurait pu être classé dans une catégorie du groupe «menacé». Il est impératif d'utiliser pleinement toutes les données disponibles. Dans de nombreux cas, le choix entre *données insuffisantes* (DD) et une catégorie du groupe «menacé» doit faire l'objet d'un examen très attentif. Si l'on soupçonne que l'aire de distribution d'un taxon est relativement circonscrite, s'il s'est écoulé un laps de temps considérable depuis la dernière observation du taxon, le choix d'une catégorie du groupe «menacé» peut parfaitement se justifier.

NE (not evaluated): non évalué

Un taxon est dit *non évalué* lorsqu'il n'a pas encore été évalué en fonction des critères.

La liste rouge réunit les catégories EX (Extinct – éteint), EW (Extinct in the Wild – éteint à l'état sauvage) ou RE (Regionally Extinct – éteint en Suisse), CR (Critically endangered – au bord de l'extinction), EN (Endangered – en danger) et VU (Vulnerable – vulnérable; fig. 7). La catégorie NT (Near Threatened – potentiellement menacé) se situe entre la liste rouge proprement dite et la liste des espèces non menacées (LC – Least Concern).

Fig. 7 > Catégories de menace des listes rouges de Suisse



A1-3 Critères pour le classement dans les catégories CR, EN et VU

Les critères adoptés pour la classification des espèces dans les catégories CR, EN et VU sont identiques, seuls les seuils varient. Dans ce qui suit, ne sont repris que les textes concernant la catégorie CR et les seuils correspondants des catégories EN et VU.

Un taxon est dit *au bord de l'extinction* (respectivement *en danger* ou *vulnérable*) lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il remplit l'un des critères suivants (A à E) et, en conséquence, qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé (respectivement très élevé ou élevé) d'extinction à l'état sauvage.

A. Réduction de la taille de la population prenant l'une ou l'autre des formes suivantes:

1. Réduction des effectifs $\geq 90\%$ (EN 70 %; VU 50 %) constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis dix ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque les causes de la réduction sont clairement réversibles ET comprises ET ont cessé, en se basant sur l'un des éléments suivants (à préciser):
 - a) l'observation directe;
 - b) un indice d'abondance adapté au taxon;
 - c) la réduction de la zone d'occupation, de la zone d'occurrence et/ou de la qualité de l'habitat;
 - d) les niveaux d'exploitation réels ou potentiels;
 - e) les effets de taxons introduits, de l'hybridation, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites.
2. Réduction des effectifs $\geq 80\%$ (EN 50 %; VU 30 %) constatée, estimée, déduite ou supposée, depuis dix ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

3. Réduction des effectifs $\geq 80\%$ (EN 50 %; VU 30 %) prévue ou supposée dans les dix années ou trois générations prochaines, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans), en se basant sur l'un des éléments b) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).
4. Réduction des effectifs $\geq 80\%$ (EN 50 %; VU 30 %) constatée, estimée, déduite ou supposée, pendant n'importe quelle période de dix ans ou trois générations, selon la plus longue des deux périodes (maximum de 100 ans dans l'avenir), la période de temps devant inclure à la fois le passé et l'avenir, lorsque la réduction ou ses causes n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles, en se basant sur l'un des éléments a) à e) mentionnés sous A1 (à préciser).

B. Répartition géographique, qu'il s'agisse de B1 (zone d'occurrence) OU de B2 (zone d'occupation) OU des deux:

1. Zone d'occurrence estimée inférieure à 100 km² (EN 5000 km², VU 20 000 km²) et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes:
 - a) Population gravement fragmentée ou présente dans une seule localité
 - b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants:
 - (i) zone d'occurrence
 - (ii) zone d'occupation
 - (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat
 - (iv) nombre de localités ou de sous-populations
 - (v) nombre d'individus matures
 - c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants:
 - (i) zone d'occurrence
 - (ii) zone d'occupation
 - (iii) nombre de localités ou de sous-populations
 - (iv) nombre d'individus matures.
2. Zone d'occupation estimée inférieure à de 10 km² (EN 500 km², VU 2000 km²), et estimations indiquant au moins deux des possibilités a) à c) suivantes:
 - a) Population gravement fragmentée ou présente dans une seule localité.
 - b) Déclin continu, constaté, déduit ou prévu de l'un des éléments suivants:
 - (i) zone d'occurrence
 - (ii) zone d'occupation
 - (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat
 - (iv) nombre de localités ou de sous-populations
 - (v) nombre d'individus matures
 - c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants:
 - (i) zone d'occurrence
 - (ii) zone d'occupation
 - (iii) nombre de localités ou de sous-populations
 - (iv) nombre d'individus matures.

C. Population estimée à moins de 250 individus matures (EN 2500, VU 10 000) et présentant:

1. Un déclin continu estimé à 25 % au moins en trois ans ou une génération, selon la période la plus longue (maximum de 100 ans dans l'avenir) (EN 20 % en cinq ans ou deux générations, VU 10 % en dix ans ou trois générations), OU
2. Un déclin continu, constaté, prévu ou déduit du nombre d'individus matures ET l'une au moins des caractéristiques (a, b):
 - a) Structure de la population se présentant sous l'une des formes suivantes:
 - (i) aucune sous-population estimée à plus de 50 individus matures (EN 250, VU 1000) OU
 - (ii) 90 % au moins des individus matures (EN 95 %, VU 100 %) sont réunis en une sous-population.
 - b) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures.

D. Population estimée à moins de 50 individus matures (EN 250):

VU: Population très petite ou limitée, sous l'une ou l'autre des formes suivantes:

1. Population estimée à moins de 1000 individus matures.
2. Population dont la zone d'occupation est très réduite (en règle générale moins de 20 km²) ou le nombre d'habitats très limité (en règle générale cinq au maximum) à tel point que la population est exposée aux impacts d'activités anthropiques ou d'évènements stochastiques sur une très brève période et dans un avenir imprévisible. Par conséquent, elle pourrait devenir CR ou RE en très peu de temps.

E. Analyse quantitative montrant que la probabilité d'extinction à l'état sauvage s'élève à 50 % au moins en l'espace de dix ans ou trois générations (EN 20 % en 20 ans ou cinq générations; VU 10 % en 100 ans) selon la période la plus longue (maximum de 100 ans).

A1-4 Directives pour établir une liste rouge régionale/nationale

Les directives de l'UICN concernant les listes rouges nationales ont été publiées pour la première fois en 1999 (Gärdenfors et al. 1999) et adoptées avec quelques modifications en 2003 (UICN 2003; www.iucnredlist.org/technical-documents/categories-and-criteria/2001-categories-criteria). Elles sont d'une part formulées de façon assez vague et demandent d'autre part, pour une application bien fondée, des connaissances très solides de la dynamique des populations, lesquelles ne sont que rarement disponibles, même pour des espèces bien documentées. Le principe de base, valable aussi pour les listes rouges nationales, est qu'elles reflètent le risque de voir disparaître une espèce du pays concerné et non pas les priorités en matière de protection.

Les catégories de la liste rouge restent les mêmes que pour le classement mondial (listes globales). La seule exception est la catégorie *éteint à l'état sauvage* (EW), qui est remplacée par *éteint au niveau régional* (RE), le terme «régional» correspondant à la zone concernée, par exemple un pays. En Suisse, cette catégorie est donc désignée par *éteint en Suisse*. Le classement se fait en deux étapes. Tout d'abord, les espèces sont classées selon les critères globaux, comme si les populations dans la région concernée, par exemple la Suisse, correspondaient à la population mondiale. Ensuite, lors de la deuxième étape, on détermine pour chaque espèce, dans quelle mesure le risque de la voir disparaître de la région concernée est influencé, de manière positive ou négative, par les populations extérieures à cette région. Le classement sera adapté en conséquence, c'est-à-dire qu'une espèce sera déplacée dans une catégorie de menace inférieure ou supérieure, ou sera maintenue dans celle initiale.

Les directives comprennent aussi des indications pour la présentation. Pour toutes les espèces, il faut indiquer en plus de la catégorie nationale, celle de la liste rouge globale, ainsi que la part que représente la population régionale dans la population globale. D'après les directives, il est important aussi d'indiquer sur quelles sources s'est basé le classement, telles des données de base ou l'avis d'experts, ainsi que les commentaires et les raisons particulières qui ont amené à cette classification.

A2 Procédé utilisé pour établir la liste rouge des oiseaux nicheurs 2010

Les directives pour établir les listes rouges nationales (IUCN 2003) sont formulées de façon assez vague. La fourchette laissée à l'appréciation, en particulier dans la deuxième partie, est assez importante. La caractéristique des listes UICN est pourtant justement de proposer un classement établi sur la base de critères aussi objectifs que possible. Toutes les espèces devraient être traitées de la même façon. C'est pourquoi, les directives pour la liste rouge suisse des oiseaux nicheurs ont été complétées par des critères de décision et des procédés, spécifiques à la Suisse et au groupe taxonomique des oiseaux. En particulier, il a fallu déterminer les bases de données dont il fallait de façon générale tenir compte et le procédé pour adapter les catégories dans la deuxième partie.

La liste rouge se limite aux oiseaux nicheurs. Selon les directives de l'UICN, il ne faut classer que des espèces nicheuses régulières, dans leur aire de distribution naturelle, et non les espèces nicheuses occasionnelles. Les espèces dont il faut tenir compte ont été déterminées à l'aide de la liste des oiseaux de Suisse (Volet 2010). Toutes les espèces dont le statut nicheur est 1, 2 et 4 (c'est-à-dire avec plus de trois preuves de nidification, Volet 2006) ont été retenues. Les espèces dont le statut nicheur est 3 (au plus trois preuves de nidification) n'ont pas été retenues. On n'a pas non plus tenu compte des espèces des catégories AERC C et E, dont les populations sont issues d'individus échappés de captivité ou introduits par l'homme. Cela concerne aussi le Cygne tuberculé et l'Oie cendrée, pour lesquels on ne peut plus distinguer clairement quelles populations nicheuses sont issues d'individus échappés de captivité. En Suisse, il se pourrait que toute la population nicheuse du Cygne tuberculé soit issue de captivité, pour l'Oie, de la majeure partie.

Catégories selon la liste des oiseaux de Suisse (Volet 2006)

Catégories AERC (Association of European Rarities Committees; Barthel et al. 1993)

- A Espèce d'origine apparemment sauvage, vue au moins une fois depuis le 1^{er} janvier 1950.
- B Espèce d'origine apparemment sauvage, vue au moins une fois, mais seulement entre 1800 et 1949.
- C Espèce relâchée par l'homme ou échappée de captivité, ayant formé une population nicheuse autonome. De même, les oiseaux qui proviennent très probablement d'une telle population.
- D Espèce dont l'origine sauvage est possible mais pas certaine ou qui ne peut être placée dans une autre catégorie pour diverses raisons.
- E Espèce échappée de captivité.

Statut général

- 1 Espèce régulière, constatée au moins neuf années sur dix entre 2000 et 2009
- 2 Espèce irrégulière, constatée plus de dix fois et plus de cinq années entre 1960 et 2009 mais moins de neuf années sur dix entre 2000 et 2009
- 3 Espèce accidentelle, constatée une à dix fois ou une à cinq

années entre 1960 et 2009, ou pour la première fois après 2009.

4 Espèce constatée au moins une fois, mais plus depuis 1960.

Statut de nicheur

(pour les espèces très discrètes, une preuve formelle de nidification n'est pas exigée)

- 1 Espèce nicheuse régulière, qui a niché au moins neuf années sur dix entre 2000 et 2009.
- 2 Espèce nicheuse irrégulière, qui a niché plus de trois fois, mais jamais régulièrement et moins de neuf années sur dix entre 2000 et 2009
- 3 Espèce nicheuse accidentelle, qui a niché une à trois fois.
- 4 Espèce nicheuse disparue, qui a niché régulièrement à une époque donnée mais qui n'a pas niché entre 2000 et 2009.
- Espèce sans preuve de nidification.

Tab. 6 > Espèces nicheuses non évaluées: espèces nicheuses accidentelles (statut nicheur 3)

Nom	Nom scientifique
Canard pilet	<i>Anas acuta</i> L.
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i> (Güldenst.)
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (L.)
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i> L.
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i> (Pont.)
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i> (Leisl.)
Bergeronnette citrine	<i>Motacilla citreola</i> Pall.
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i> (Raf.)
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (L.)
Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i> Temm.
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i> (Pall.)
Gobemouche nain	<i>Ficedula parva</i> Bechst.

Tab. 7 > Espèces nicheuses non évaluées: leurs effectifs nicheurs sont au moins partiellement issus d'oiseaux échappés de captivité (catégories AERC AC ou C)

Nom	Nom scientifique
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i> (Gmel.)
Oie cendrée	<i>Anser anser</i> (L.)
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i> (Pall.)
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i> (L.)
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> L.
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia domestica</i> Gmel.

A2-1 Données

Pour évaluer la diminution des effectifs, nous nous sommes basés sur les résultats des différents programmes de surveillance de la Station ornithologique suisse. En 2001, nous avons dû nous appuyer en premier lieu sur la diminution du territoire occupé, calculé sur la base des données recueillies pour l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 1993–96 (Schmid et al. 1998). Avec la mise en place du programme «Monitoring des oiseaux nicheurs répandus» MONIR, complété par le programme «Monitoring des oiseaux nicheurs en zone humide» MZH, nous disposons maintenant de bonnes données quantitatives pour environ 70 espèces, permettant d'apprécier directement l'évolution des effectifs. Pour beaucoup d'espèces rares et difficiles à étudier, il existe des projets spécifiques dans le cadre du «Monitoring des espèces particulières». Ces programmes sont complétés par les observations recueillies par le «Service d'information» (SI), même si elles sont moins adaptées pour calculer directement la tendance de l'évolution des effectifs.

Les données de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 1993–96 sont restées importantes pour estimer la taille de l'aire de distribution (appelée zone d'occurrence par l'UICN) et de la zone d'occupation. Pour certaines espèces, on a tenu compte des cartes de répartition actuelles pour autant qu'elles soient disponibles.

Pour la liste rouge 2001, la durée à prendre en compte a été fixée de manière générale à dix ans. Entre-temps, BirdLife International a déterminé le temps de génération de toutes les espèces d'oiseaux d'Europe. Nous nous appuyons sur cette liste. Seul un petit nombre d'espèces nicheuses de Suisse a un temps de trois générations supérieur à dix ans. La durée d'évaluation différente n'a donné lieu à aucune modification de catégorie par rapport à 2001. Par contre, cela a parfois amené à l'application d'autres critères.

La zone d'occurrence est définie par l'UICN comme la superficie du polygone reliant les sites les plus extérieurs. Pour la Suisse, nous avons tracé le polygone autour des carrés d'atlas occupés les plus externes. Lorsque des aires étaient clairement séparées (p. ex. Jura/Alpes), nous avons dessiné deux polygones.

A2-2 Désignation des espèces considérées comme éteintes en Suisse (RE)

Les directives de l'UICN définissent qu'une espèce est éteinte au niveau régional (éteinte en Suisse) uniquement si aucun individu adulte n'y apparaît plus. Lorsqu'une liste rouge se limite aux oiseaux nicheurs, l'application de cette règle devient problématique pour des espèces mobiles, qui passent régulièrement en migration dans ce pays, mais n'y nichent plus. De plus, aucune règle précise n'existe pour définir à quel moment une espèce devient nicheuse régulière. Seules des espèces qui ont été plus que des nicheurs sporadiques pendant une période donnée peuvent être raisonnablement considérées comme éteintes si elles ne sont plus observées. Les observations antérieures ne sont souvent pas assez bien documentées. Pour en juger, nous nous référons à l'Avifaune de Suisse (Winkler 1999).

Pour la Suisse, nous avons appliqué la règle suivante: sont considérées comme éteintes en Suisse (RE) toutes les espèces qui ont très probablement niché régulièrement aux

19^e et 20^e siècles, mais dont il n'existe pas de preuve de nidification pour les 20 dernières années.

A2-3 Critères complémentaires pour l'adaptation des catégories en deuxième étape

Les directives pour l'application des catégories se basent principalement sur l'analyse du degré d'influence des populations au-delà des frontières sur celle nationale. D'autre part, des informations sur la zone d'occupation par rapport à l'aire de distribution générale peuvent notamment également jouer un rôle. Suivant les résultats, une espèce sera, lors de la deuxième étape, déplacée dans une catégorie inférieure ou supérieure, ou maintenue à son classement initial.

Après avoir, en première étape, classé la population nationale selon les critères globaux, il faut tout d'abord déterminer si des individus de populations limitrophes pénètrent dans le pays ou si les populations indigènes sont isolées. Si la deuxième hypothèse se confirme, ou s'il n'y a pas de données disponibles, la catégorie est maintenue. S'il y a de l'immigration, s'attend-t-on à une diminution de celle-ci? Dans la négative, l'espèce est classée dans une catégorie inférieure, dans l'affirmative, le classement est maintenu ou, si la population nationale est un puits démographique (en anglais «sink-population»), c'est-à-dire que le maintien de l'effectif est dépendant de l'immigration car la population indigène ne produit pas assez de descendants, l'espèce est classée dans une catégorie supérieure. Normalement l'adaptation est d'une catégorie vers le haut ou vers le bas. Elle peut être de deux catégories vers le bas, en particulier pour des espèces en expansion, dont l'aire de distribution atteint tout juste le pays.

Afin d'obtenir une certaine unité pour le classement dans les catégories nationales, nous avons développé un procédé clair qu'il sera aussi possible d'utiliser pour les listes rouges à venir. Il se fonde principalement sur les réflexions développées ci-après.

La Suisse n'est pas une île, encore moins pour des espèces aussi mobiles que les oiseaux. Les données concernant l'influence des populations des pays voisins sur les populations suisses sont rarement disponibles. Pour la Suisse, on peut admettre que seul un petit nombre d'espèces, sédentaires et peu mobiles (p. ex. les tétraonidés), ne sont que très peu influencés par les populations limitrophes. Une analyse de la situation européenne peut donner des indications importantes quant au genre d'influence qu'ont les populations extérieures à la Suisse. Une espèce qui est, de façon générale, en diminution en Europe, ne sera pas en mesure de soutenir l'effectif suisse. La liste SPEC (Species of European Conservation Concern) de BirdLife International est, pour toutes les espèces, la meilleure source disponible pour cette analyse. Depuis la liste rouge de 2001, la liste SPEC a été révisée. Nous nous appuyons sur cette nouvelle édition (BirdLife International 2004) qui, pour bien des espèces, a amené un changement de statut SPEC par rapport à la première (Tucker & Heath 1994).

Pour un petit pays comme la Suisse, les critères des effectifs réduits ont pour conséquence, que dans la première étape, bien des espèces sont classées dans des catégories très élevées. Pourtant, les effectifs suisses de certaines de ces espèces ont toujours été très faibles. On ne doit pas les traiter de la même manière que des espèces qui avaient

autrefois des effectifs importants. Les espèces du premier groupe peuvent donc être classées plus bas que celles du deuxième. La liste des espèces considérées en 2001 comme «jamais fréquentes» a été révisée. A présent, ne sont plus considérées comme «jamais fréquentes» que les espèces dont l'effectif nicheur n'a jamais dépassé quelques 25 couples (50 individus), limite du critère D de l'UICN pour la catégorie CR. Seule une espèce, le Gobemouche à collier, a vu sa catégorie changer par rapport à 2001, en raison de l'application plus stricte de ce critère en 2^e étape.

Pour bien des espèces, la diminution des effectifs reste en dessous du seuil qui permettrait de les classer dans une catégorie sur la base de ce seul critère. Souvent, ce recul a déjà commencé plus tôt, dans bien des cas avant les années 70. La combinaison de la diminution et de la fragmentation des effectifs, proposée dans les critères, est problématique à appliquer pour les oiseaux, car les effectifs sont rarement vraiment isolés les uns des autres. Ces espèces sont donc classées comme potentiellement menacées ou non menacées. Des populations locales dont l'effectif tend à diminuer ont tout de même un risque d'extinction plus grand que celles qui sont stables ou en croissance; il s'agit aussi souvent de puits démographiques. Cette tendance, indépendamment de son importance, est donc prise en compte pour l'adaptation aux conditions nationales.

Sur la base de ces réflexions, nous avons défini les critères suivants pour le classement définitif:

Espèces classées comme au bord de l'extinction (CR) lors de la première étape

Pour presque toutes les espèces, les effectifs réduits (critère D) justifient à eux seuls le classement de la première étape. Pour la deuxième, on a tenu compte des éléments suivants: l'espèce a toujours été rare en Suisse, l'espèce est menacée en Europe, les effectifs en Suisse suivent une courbe négative (indépendamment de l'importance de la diminution). Par rapport à 2001, le critère S2a a été précisé, en ce sens que la catégorie a été maintenue pour des espèces qui ne nichent plus que sporadiquement, en général pas toutes les années.

- S1. Espèces qui n'ont jamais été fréquentes en Suisse ou dont l'aire de reproduction normale ne comprend pas la Suisse ou alors juste en marge:
 - a) Espèces menacées en Europe (SPEC 1 à 3):
abaisser de une catégorie: →EN. (=critère complémentaire S1a)
 - b) Espèces non menacées en Europe:
abaisser de deux catégories: → VU. (S1b)
- S2. Espèces qui, autrefois, étaient fréquentes en Suisse ou dont l'aire de reproduction normale inclut la Suisse:
 - a) Espèces dont l'effectif a diminué durant les dix dernières années ou qui ne nichent plus que sporadiquement ou espèces de la catégorie SPEC 1 (menacé à l'échelle mondiale):
catégorie maintenue: → CR. (S2a)
 - b) Espèces dont l'effectif n'a pas diminué durant les dix dernières années:
abaisser de une catégorie: → EN. (S2b)

Espèces classées dans l'une des autres catégories lors de la première étape

Pour les autres catégories, le classement définitif dépend de l'influence qu'a l'immigration en provenance d'autres populations, de la capacité des populations suisses à se maintenir elles-mêmes ou si elles fonctionnent plutôt comme des puits démographiques. Ici aussi, nous avons tenu compte du degré de menace au niveau européen et de la tendance actuelle de l'effectif en Suisse.

Nous sommes partis du principe que l'immigration jouait un rôle pour toutes les espèces migratrices ou très mobiles. Nous ne l'avons exclu que pour quelques espèces sédentaires (Grand Tétrás et Gélínotte des bois, mais plus pour le Grand-duc d'Europe, contrairement à 2001, car de nouvelles études montre qu'il existe des échanges). Pour les espèces sans immigration, la catégorie a toujours été maintenue. Le reclassement d'une catégorie vers le haut, qui avait été prévu en 2001, pour les cas où les effectifs sont en diminution, a été abandonné, afin de rendre plus cohérent l'arbre de décision. En 2010, ce critère n'aurait d'ailleurs été appliqué à aucune espèce. En 2001, il avait été utilisé pour le Grand Tétrás et la Gélínotte des bois.

Il n'existe presque pas de données pour savoir si l'immigration va diminuer; mais pour simplifier, on peut partir du principe qu'il faut compter avec un recul pour les espèces généralement menacées en Europe (SPEC 1 à 3). Il existe encore moins de données pour juger du statut d'une population comme puits démographique. Pour les espèces dont la population est en déclin en Suisse et qui parallèlement sont menacées en Europe (SPEC 3), on estime, en vertu du principe de précaution, que les populations suisses sont des puits. Néanmoins, il faut éviter de comptabiliser deux fois le critère du recul.

Le classement SPEC des espèces n'a pas tenu compte du fait que plusieurs espèces ont des populations nicheuses plus ou moins isolées dans les Alpes, pour lesquelles rien n'indique qu'il se produit des échanges réguliers avec des populations du nord ou de l'est de l'Europe (p. ex. Harle bièvre, Grand Tétrás). Ces espèces ont été traitées comme des espèces des catégories SPEC 1 à 3.

Par conséquent, la décision se prend comme suit:

> **Immigration non (I-):** la catégorie est maintenue.

> **Immigration oui:**

1. L'espèce est menacée en Europe (SPEC 1 à 3):
 - a) Des indications fondées montrent que la population suisse est un puits démographique ou l'effectif suisse diminue dans beaucoup de régions, et pour autant que le critère du recul n'a pas encore été pris en compte dans la première étape: augmenter de une catégorie. (I+1a)
 - b) Il n'existe aucune indication que la population suisse est un puits démographique: la catégorie est maintenue. (I+1b)
2. L'espèce n'est pas menacée en Europe:
 - a) En Suisse, tendance au déclin: la catégorie est maintenue. (I+2a)
 - b) En Suisse, tendance stable ou en augmentation: abaisser de une catégorie. (I+2b)

A2-4 Exemples de classement

Les exemples suivants vont illustrer cette démarche.

Sur la base de sa très petite population (critère D), la Bécassine des marais est classée CR lors de la 1^{re} étape. Cette catégorie est maintenue en 2^e étape, car la Bécassine des marais était autrefois fréquente et elle n'a plus niché que sporadiquement au cours des dix dernières années (S2a).

De même pour le Canard chipeau, dont le petit effectif (1 à 13 couples nicheurs) le place en CR lors de la 1^{re} étape. Mais il a toujours été un nicheur rare en Suisse. Comme il est menacé en Europe (SPEC 3), il est abaissé d'une catégorie et classé EN (S1a).

La Mouette rieuse est classée EN sur la base de plusieurs critères. Sa population a diminué de plus de 50 % sur plus de trois générations (critère A2a); en outre, l'effectif nicheur compte 800 à 900 couples, il est donc inférieur à 2500 individus et montre une diminution de plus de 20 % sur deux générations (critère C1). De plus, la population est très fragmentée et les sous-populations sont très petites (C2a). La Mouette rieuse profite d'échanges avec des populations hors de nos frontières, elle n'est pas menacée en Europe, mais son effectif est en déclin en Suisse. Elle est définitivement classée dans la catégorie EN – en danger au cours de la 2^e étape (I+2a).

En 1^{re} étape, le Faucon pèlerin est classé VU sur la base de la taille de sa population d'environ 200 couples nicheurs (critère D), puis il est abaissé à NT, car il n'est pas menacé en Europe et ses effectifs sont en augmentation en Suisse (I+2b).

La Sterne pierregarin, avec des effectifs de 500 à 630 couples nicheurs, ne dépasse que de peu le critère D1 pour la catégorie VU. Comme cas limite, elle est classée dans la catégorie NT au cours de la 1^{re} étape. Cependant, elle est tributaire d'aides à la nidification. Si les mesures de protection sont supprimées, elle retomberait très vite dans une catégorie de menace. Vu qu'elle est considérée dépendre de mesures de conservation, elle n'est donc pas abaissée en 2^e étape, quand bien même l'espèce n'est pas menacée au niveau européen.

A3 Remerciements

Les éditeurs et auteurs tiennent à remercier en premier lieu toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs bénévoles de la Station ornithologique de Sempach. Sans leur travail inlassable sur des dizaines d'années, les données nécessaires à la liste rouge n'auraient pas pu être rassemblées. Nous avons aussi pu profiter des vastes connaissances de nos collègues de la Station ornithologique de Sempach. Nous remercions également les personnes externes suivantes pour leurs commentaires lors du classement provisoire ou pour leurs informations sur différentes espèces: Michel Antoniazza (Groupe d'Etude et de Gestion de la Grande Cariçaie et Nos Oiseaux), Werner Müller (Schweizer Vogelschutz SVS/BirdLife Schweiz), Martin Weggler et David Marques (Orniplan), Bernard Lugin, Hubert du Plessix et Pierre-Alain Ravussin.

> Bibliographie

Baillie J., Groombridge B. 1996: 1996 IUCN Red List of Threatened Animals. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

Barthel P.H., Bison P., Wilds C. 1993: Guidelines for rarities committees. *Brit. Birds* 86: 301–302.

BirdLife International 2004: Birds in Europe. Population estimates, trends and conservation status. BirdLife Conservation Series 12. BirdLife International, Cambridge, Royaume-Uni.

Bollmann K., Keller V., Müller W., Zbinden N. 2002: Prioritäre Vogelarten für Artenförderungsprogramme in der Schweiz. *Ornithol. Beob.* 99: 301–320.

Bubb P.J., Butchart S.H.M., Collen B., Dublin H., Kapos V., Pollock C., Stuart S.N., Vié J.-C. 2009: IUCN Red List Index – guidance for National and Regional Use. IUCN, Gland, Suisse.

Butchart S.H.M., Akçakaya H.R., Chanson J., Baillie J.E.M., Collen B., Quader S., Turner W.R., Amin R., Stuart S.N., Hilton-Taylor C. 2007: Improvements to the Red List Index. *PLoS ONE* 2: e140.

Gärdenfors U., Rodríguez J.P., Hilton-Taylor C., Hyslop C., Mace G., Molur S., Poss S. 1999: Draft guidelines for the application of IUCN Red List criteria at national and regional levels. *Species* 31–32: 58–70.

Keller V., Antoniazza M. 2003: Vogelarten, für die das Südufer des Neuenburgersees eine besondere Bedeutung hat / Espèces d'oiseaux pour lesquelles la Rive sud du lac de Neuchâtel revêt une importance particulière. Station ornithologique suisse, Sempach et Groupe d'étude et de gestion de la Grande Carigaie, Cheseaux-Noréaz.

Keller V., Ayé R., Müller W., Spaar R., Zbinden N. 2010: Die prioritären Vogelarten der Schweiz: Revision 2010. *Ornithol. Beob.* 107: 265–285.

Keller V., Birrer S., Graf R., Schmid H., Spaar R. 2007: Wichtige Vogelarten im Kanton Luzern – eine Hilfe für die Prioritätensetzung im Naturschutz. Station ornithologique suisse, Sempach.

Keller V., Bollmann K. 2001: Für welche Vogelarten trägt die Schweiz eine besondere Verantwortung? *Ornithol. Beob.* 98: 323–340.

Keller V., Bollmann K. 2004: From Red Lists to Species of Conservation Concern. *Conservation Biology* 18: 1636–1644.

Keller V., Schmid H., Zbinden N. 2005: Wichtige Vogelarten im Kanton Uri. Prioritätenliste im Rahmen des Projektes «Prioritäten Vollzug Natur- und Landschaftsschutz im Kanton Uri». Station ornithologique suisse, Sempach.

Keller V., Zbinden N., Schmid H., Volet B. 2001: Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Suisse. L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne et Station ornithologique suisse, Sempach.

Miller R.M., Rodríguez J.P., Aniskowicz-Fowler T., Bambaradeniya C., Boles R., Eaton M.A., Gärdenfors U., Keller V., Molur S., Walker S., Pollock C. 2006: Extinction Risk and Conservation Priorities. *Science* 313: 441.

Posse B., Keusch P., Keller V., Spaar R. 2010: Artenförderungskonzept Vögel Wallis – Concept pour la sauvegarde des oiseaux en Valais. Station ornithologique suisse, Sempach et Service des forêts et du paysage du canton du Valais, Sion.

Scandolaro C., Lardelli R. 2006: La conservazione degli uccelli nel Cantone Ticino: selezione delle specie e priorità degli interventi. *Boll. Soc. Tic. Sci. Natur. (Lugano)* 94: 39–48.

Scandolaro, C., R. Lardelli 2007: Strategia cantonale per lo studio e la protezione degli Uccelli. Repubblica e Cantone Ticino, Bellinzona. 83 p.

Schmid H., Luder R., Naef-Daenzer B., Graf R., Zbinden N. 1998: Schweizer Brutvogelatlas. Verbreitung der Brutvögel in der Schweiz und im Fürstentum Liechtenstein 1993–1996. Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse. Distribution des oiseaux nicheurs en Suisse et au Liechtenstein en 1993–1996. Schweizerische Vogelwarte / Station ornithologique suisse, Sempach.

Stickroth H., Schlumprecht H., Achtziger R. 2004: Zielwerte für den «Nachhaltigkeitsindikator für die Artenvielfalt» – Messlatte für eine nachhaltige Entwicklung in Deutschland aus Sicht des Natur- und Vogelschutzes. *Ber. Vogelschutz* 41: 78–98.

Tucker G.M., Heath M.F. 1994: Birds in Europe: their conservation status. BirdLife Conservation Series No. 3. BirdLife International, Cambridge. 600 p.

IUCN 2001: IUCN Red List Categories: Version 3.1. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

IUCN 2003: Lignes Directrices pour l'Application, au Niveau Régional, des Critères de l'IUCN pour la Liste Rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN, IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26 p.

Volet B. 2006: Liste der Vogelarten der Schweiz / Liste des oiseaux de la Suisse / Elenco degli uccelli della Svizzera / Checklist of the birds of Switzerland. *Ornithol. Beob.* 103: 271–294.

Volet B. 2010: Liste der Vogelarten der Schweiz: Revision 2010. *Ornithol. Beob.* 107: 286–290.

Winkler R. 1999: Avifaune de Suisse. Nos Oiseaux, Supplément 3.